

Partie B

Prospectus simplifié daté du 8 novembre 2024

Fonds Fidelity^{MD}

Fonds Fidelity FNB

Fonds FNB d'actions canadiennes

Fonds Fidelity FNB Dividendes canadiens élevés Parts des séries B, F, O

Fonds FNB d'actions américaines

Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8

Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité Parts des séries B, F, O

Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité Parts des séries B, F, O

Fonds FNB d'actions internationales et mondiales

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Actions Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8

Fonds Fidelity FNB Dividendes internationaux élevés Parts des séries B, F, O

Fonds Fidelity FNB Actions internationales de grande qualité Parts des séries B, F, O

Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial Parts des séries B, F, O

Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques Parts des séries B, F, O

Fonds FNB de répartition de l'actif et équilibré canadien

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé Parts des séries B, F, O

Fonds FNB de répartition de l'actif et équilibrés mondiaux

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé Parts des séries B, F, O

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Équilibre Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Croissance Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8

Fonds FNB de titres à revenu fixe canadiens

Fonds Fidelity FNB Obligations de sociétés canadiennes à court terme Parts des séries B, F, O

Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique Parts des séries B, F, O, Q

Fonds FNB de titres à revenu fixe mondiaux

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus Parts des séries B, F, O

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité Parts des séries B, F, O

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts. Toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les Fonds ni leurs titres offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds communs de placement alternatifs

Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin ^{MD}	Parts des séries B, F, O
Fonds Fidelity FNB Avantage Ether ^{MC}	Parts des séries B, F, O
Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes	Parts des séries B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8 et série FNB
Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et série FNB
Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre	Parts des séries B, F, O, Q et série FNB
Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et série FNB

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Dans ce document

Fonds Fidelity FNB

Fonds Fidelity FNB Dividendes canadiens élevés	1
Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés	4
Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité	7
Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité	11
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Actions	14
Fonds Fidelity FNB Dividendes internationaux élevés	18
Fonds Fidelity FNB Actions internationales de grande qualité	21
Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial	25
Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques	29
Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé	32
Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé	36
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Équilibre	40
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur	44
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Croissance	48
Fonds Fidelity FNB Obligations de sociétés canadiennes à court terme	52
Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique	55
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus	59
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité	63

Fonds communs de placement alternatifs

Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin ^{MD}	67
Fonds Fidelity FNB Avantage Ether ^{MC}	78
Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes	89
Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes	94
Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre	100
Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes	105

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Dividendes canadiens élevés

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes canadiens		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	1,35 %	0,140 %
	F	0,35 %	0,120 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Fidelity Canada Dividendes canadiens élevés. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Dividendes canadiens élevés.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit habituellement son actif dans les titres qui composent l'indice Fidelity Canada Dividendes canadiens élevés (l'« **indice** »);
- peut, en revanche, faire en sorte que le *fonds sous-jacent* ait recours à une méthode d'échantillonnage pour investir dans un groupe largement diversifié de titres qui, dans l'ensemble, se rapproche de l'indice pour ce qui est des caractéristiques clés, compte tenu de facteurs comme l'historique des dividendes, la *capitalisation boursière*, l'exposition sectorielle, les caractéristiques fondamentales, la liquidité, les pondérations par pays et l'incidence des impôts étrangers.

L'indice est conçu pour reproduire le rendement des actions de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation qui versent des dividendes et qui prévoient continuer à verser des dividendes et à les faire croître. Le groupe d'actions envisagées pour l'indice est composé des 300 actions de sociétés canadiennes les plus importantes selon la *capitalisation boursière* à fluctuation libre.

L'indice est un exemple de ce qui est communément appelé une méthode de placement à bêta intelligent. La notion de bêta intelligent fait référence à un ensemble de règles différentes servant à constituer des indices qui se démarquent de la démarche habituelle axée sur la *capitalisation boursière*. Chaque indice est constitué au moyen de la méthode indicelle exclusive fondée sur les règles du fournisseur d'indices et est conçu pour offrir aux investisseurs une exposition à des facteurs stratégiques cibles.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Dividendes canadiens élevés (suite)

Les titres qui composent l'indice sont sélectionnés selon leur pointage factoriel composite, c'est-à-dire un pointage moyen pondéré établi selon certains facteurs liés aux dividendes. Le pointage composite de l'indice est calculé en fonction de trois facteurs liés aux dividendes : i) le rendement en dividendes; ii) le ratio de distribution; et iii) la croissance des dividendes.

Le rendement en dividendes est calculé en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport au cours par action, le ratio de distribution est calculé en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport au bénéfice par action, et la croissance du dividende est calculée en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport aux dividendes de l'année précédente. Les pointages factoriels composites sont calculés selon les pondérations suivantes : rendement en dividendes, à 70 %, ratio de distribution, à 15 %, et croissance des dividendes, à 15 %.

Afin d'éliminer la distorsion causée par la taille, les pointages composites sont rajustés au moyen de la combinaison du pointage composite et d'un facteur taille. À l'intérieur de chaque secteur ou groupe de pays intercroisés, les titres sont choisis selon le pointage composite ajusté en fonction de la taille. Les groupes qui présentent des rendements en dividendes plus élevés sont surpondérés, alors que ceux présentant des rendements en dividendes moins élevés sont sous-pondérés. Dans le cadre du processus de sélection, 60 actions sont ciblées pour l'indice, mais, au final, le nombre total d'actions peut être plus ou moins élevé que la cible.

L'indice fait l'objet d'un rééquilibrage annuel le troisième vendredi de février pour lequel sont utilisées les données disponibles à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant le rééquilibrage prévu.

Le site Web du fournisseur d'indices, à l'adresse https://institutional.fidelity.com/app/item/RD_9895566.html

(en anglais seulement), donne des renseignements plus détaillés sur la méthode utilisée pour établir l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie. Si le Fonds détient un excédent de trésorerie, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds peut acheter des titres qui composent l'indice ou qui s'en rapprochent raisonnablement ou peut utiliser des *dérivés* à court terme pour reproduire l'indice jusqu'à ce que l'excédent de trésorerie puisse être investi dans des titres du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Dividendes canadiens élevés figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices	●	
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les titres constituants		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles	●	
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		

	Risque principal	Risque additionnel
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice	●	
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes américains		
Type de titres	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O S5* et S8* d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B, S5 et S8	1,35 %	0,160 %
	F, F5 et F8	0,35 %	0,140 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Fidelity Canada Dividendes américains élevés. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes de sociétés américaines.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Dividendes américains élevés.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit habituellement son actif dans les titres qui composent l'indice Fidelity Canada Dividendes américains élevés (l'« **indice** »);
- peut, en revanche, faire en sorte que le *fonds sous-jacent* ait recours à une méthode d'échantillonnage pour investir dans un groupe largement diversifié de titres qui, dans l'ensemble, se rapproche de l'indice pour ce qui est des caractéristiques clés, compte tenu de facteurs comme l'historique des dividendes, la *capitalisation boursière*, l'exposition sectorielle, les caractéristiques fondamentales, la liquidité, les pondérations par pays et l'incidence des impôts étrangers.

L'indice est conçu pour reproduire le rendement des actions de sociétés américaines à grande et à moyenne capitalisation qui versent des dividendes et qui prévoient continuer à verser des dividendes et à les faire croître. Le groupe d'actions envisagées pour l'indice est composé des 1 000 actions de sociétés américaines les plus importantes selon la *capitalisation boursière* à fluctuation libre.

L'indice est un exemple de ce qui est communément appelé une méthode de placement à bêta intelligent. La notion de bêta intelligent fait référence à un ensemble de règles différentes servant à constituer des indices qui se démarquent de la démarche habituelle axée sur la *capitalisation boursière*. Chaque indice est constitué au moyen de la méthode indicelle exclusive fondée sur les

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

règles du fournisseur d'indices et est conçu pour offrir aux investisseurs une exposition à des facteurs stratégiques cibles.

Les titres qui composent l'indice sont sélectionnés selon leur pointage factoriel composite, c'est-à-dire un pointage moyen pondéré établi selon certains facteurs liés aux dividendes. Le pointage composite de l'indice est calculé en fonction de trois facteurs liés aux dividendes : i) le rendement en dividendes; ii) le ratio de distribution; et iii) la croissance des dividendes.

Le rendement en dividendes est calculé en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport au cours par action, le ratio de distribution est calculé en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport au bénéfice par action et la croissance du dividende est calculée en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport aux dividendes de l'année précédente. Les pointages factoriels composites sont calculés selon les pondérations suivantes : rendement en dividendes, à 70 %, ratio de distribution, à 15 %, et croissance des dividendes, à 15 %.

Afin d'éliminer la distorsion causée par la taille, les pointages composites sont ajustés au moyen de la combinaison du pointage composite et d'un facteur taille. À l'intérieur de chaque secteur ou groupe de pays intercroisés, les titres sont choisis selon le pointage composite ajusté en fonction de la taille. Les groupes qui présentent des rendements en dividendes plus élevés sont surpondérés, alors que ceux présentant des rendements en dividendes moins élevés sont sous-pondérés. Dans le cadre du processus de sélection, 100 actions sont ciblées pour l'indice, mais, au final, le nombre total d'actions peut être plus ou moins élevé que la cible.

L'indice fait l'objet d'un rééquilibrage annuel le troisième vendredi de février pour lequel sont utilisées les données disponibles à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant le rééquilibrage prévu.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Le site Web du fournisseur d'indices, à l'adresse https://institutional.fidelity.com/app/item/RD_9895566.html (en anglais seulement), donne des renseignements plus détaillés sur la méthode utilisée pour établir l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie. Si le Fonds détient un excédent de trésorerie, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds peut acheter des titres qui composent l'indice ou qui s'en rapprochent raisonnablement ou peut utiliser des *dérivés* à court terme pour reproduire l'indice jusqu'à ce que l'excédent de trésorerie puisse être investi dans des titres du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Dividendes américains élevés figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés (suite)

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices	●	
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les titres constituants		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB	●	

	Risque principal	Risque additionnel
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires	●	
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Effet de levier		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		●
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice	●	
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Type de titres	Parts des séries B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B	1,35 %	0,160 %
	F	0,35 %	0,140 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Fidelity Canada Actions américaines de grande qualité. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande et à moyenne capitalisation qui ont une qualité supérieure à celle des titres de l'ensemble du marché boursier américain.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit habituellement son actif dans les titres qui composent l'indice Fidelity Canada Actions américaines de grande qualité (l'« **indice** »);
- peut, en revanche, faire en sorte que le *fonds sous-jacent* ait recours à une méthode d'échantillonnage pour investir dans un groupe largement diversifié de titres qui, dans l'ensemble, se rapproche de l'indice pour ce qui est des caractéristiques clés, compte tenu de facteurs comme la qualité, la *capitalisation boursière*, l'exposition sectorielle, les caractéristiques fondamentales et la liquidité.

L'indice est conçu pour reproduire le rendement des actions de sociétés américaines à grande et à moyenne capitalisation qui ont une qualité supérieure à celle des titres de l'ensemble du marché boursier américain. Le groupe des actions envisagées pour l'indice est composé des 1 000 actions américaines des sociétés les plus importantes selon la *capitalisation boursière* ajustée en fonction du flottant.

L'indice est un exemple de ce qui est communément appelé une méthode de placement à bêta intelligent. La notion de bêta intelligent fait référence à un ensemble de règles différentes servant à constituer des indices qui se démarquent de la démarche habituelle axée sur la *capitalisation boursière*. L'indice est constitué au moyen de la méthode indiciaire exclusive fondée sur les règles du fournisseur d'indices et est conçu pour offrir aux

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité (suite)

investisseurs une exposition à des facteurs stratégiques cibles.

Les titres qui composent l'indice sont sélectionnés selon leur pointage factoriel composite, lequel constitue un pointage moyen pondéré établi selon de nombreux paramètres de qualité. Les pointages composites sont calculés distinctement dans chaque secteur, sauf pour le secteur financier. Dans le secteur financier, le pointage composite du groupe du secteur des banques est calculé séparément puis combiné au reste du secteur. Les actions sont choisies selon des niveaux de rentabilité élevés et stables en fonction de trois facteurs : i) la marge de trésorerie disponible, ii) le rendement du capital investi, et iii) la stabilité des flux de trésorerie disponibles.

La marge de trésorerie disponible est une mesure de rentabilité qui démontre la capacité d'une société à convertir des ventes en liquidités, indiquant si la société génère des bénéfices qui ont une qualité supérieure; le rendement du capital investi constitue une mesure importante de la rentabilité par rapport au capital investi, illustrant le profit qu'une société génère au moyen des actifs investis par les porteurs de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt et, du coup, tenant compte de l'*effet de levier*, et la stabilité des flux de trésorerie disponibles mesure la capacité d'une société à générer avec constance des flux de trésorerie disponibles positifs. Dans le cas du groupe du secteur des banques, seulement deux facteurs sont pris en considération : i) le rendement des capitaux propres, et ii) le ratio d'endettement. Le rendement des capitaux propres se calcule en divisant le revenu net par les capitaux propres, et le ratio d'endettement se calcule en divisant le passif total par les actifs totaux. Les pointages factoriels composites de l'indice sont calculés en pondérant chaque facteur de façon égale.

La composition de l'indice est un processus itératif qui consiste à combiner le pointage factoriel composite, le rajustement en fonction de la taille, le choix des titres et la

pondération des titres. Afin d'éliminer la distorsion causée par la taille, les pointages composites sont rajustés au moyen de la combinaison du pointage composite et d'un facteur taille. Au sein de chaque secteur, les titres sont sélectionnés selon le pointage composite rajusté en fonction de la taille. Les groupes dont le rendement du capital investi est le plus élevé sont surpondérés, alors que les groupes présentant le rendement du capital investi le moins élevé sont sous-pondérés. Dans le cadre du processus de sélection, 100 actions sont ciblées pour l'indice, mais, au final, le nombre total d'actions peut être plus ou moins élevé que la cible.

L'indice fait l'objet d'un rééquilibrage semestriel le troisième vendredi de février et d'août pour lequel sont utilisées les données disponibles à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant le rééquilibrage prévu.

Le site Web du fournisseur d'indices, à l'adresse https://institutional.fidelity.com/app/item/RD_9895566.html (en anglais seulement), donne des renseignements plus détaillés sur la méthode utilisée pour établir l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie. Si le Fonds détient un excédent de trésorerie, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds peut acheter des titres qui composent l'indice ou qui s'en rapprochent raisonnablement ou peut utiliser des *dérivés* à court terme pour reproduire l'indice jusqu'à ce que l'excédent de trésorerie puisse être investi dans des titres du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre conseiller financier ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices	●	
Interdiction des opérations		●

	Risque principal	Risque additionnel
sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
FNB de cryptomonnaies		
Change	●	
Cybersécurité		●
Dérivés		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
FNB	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indiciaires	●	
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Effet de levier		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage		●
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice	●	
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « section Partie A ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	1,35 %	0,160 %
	F	0,35 %	0,140 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Fidelity Canada Actions américaines à faible volatilité. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande et à moyenne capitalisation qui ont une *volatilité* inférieure à celle des titres de l'ensemble du marché boursier américain.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit habituellement son actif dans les titres qui composent l'indice Fidelity Canada Actions américaines à faible volatilité (l'« **indice** »);
- peut, en revanche, faire en sorte que le *fonds sous-jacent* ait recours à une méthode d'échantillonnage pour investir dans un groupe largement diversifié de titres qui, dans l'ensemble, se rapproche de l'indice pour ce qui est des caractéristiques clés, compte tenu de facteurs comme la *volatilité*, la *capitalisation boursière*, l'exposition sectorielle, les caractéristiques fondamentales et la liquidité.

L'indice est conçu pour reproduire le rendement des actions de sociétés américaines à grande et à moyenne capitalisation qui ont une *volatilité* inférieure à celle des titres de l'ensemble du marché boursier américain. Le groupe des actions envisagées pour l'indice est composé des 1 000 actions américaines des sociétés les plus importantes selon la *capitalisation boursière* ajustée en fonction du flottant.

L'indice est un exemple de ce qui est communément appelé une méthode de placement à bêta intelligent. La notion de bêta intelligent fait référence à un ensemble de règles différentes servant à constituer des indices qui se démarquent de la démarche habituelle axée sur la *capitalisation boursière*. L'indice est constitué au moyen de la méthode indicelle exclusive fondée sur les règles du fournisseur d'indices et est conçu pour offrir aux investisseurs une exposition à des facteurs stratégiques cibles.

Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité (suite)

Les titres qui composent l'indice sont sélectionnés selon leur pointage factoriel composite, lequel constitue un pointage moyen pondéré établi selon des facteurs de faible *volatilité*. Le pointage composite de l'indice est calculé en fonction de trois facteurs de faible *volatilité* : i) l'écart-type des rendements du cours sur 5 ans, ii) le bêta sur 5 ans, et iii) l'écart-type du bénéfice par action sur 5 ans.

L'écart-type des rendements du cours sur 5 ans rend compte explicitement de la *volatilité* à long terme mobile du cours de chaque action, privilégiant le facteur de pondération des sociétés qui affichent des rendements plus stables; le bêta sur 5 ans mesure la sensibilité d'une action aux fluctuations des marchés, mettant l'accent sur les actions qui offrent un meilleur rendement dans un marché baissier, et l'écart-type du bénéfice par action sur 5 ans apporte une mesure de la stabilité financière en tenant compte de la *volatilité* du bénéfice d'une société, au lieu d'évaluer uniquement la *volatilité* du cours. Les pointages factoriels composites sont calculés en pondérant chaque facteur de façon égale.

La composition de l'indice est un processus itératif qui consiste à combiner le pointage factoriel composite, le rajustement en fonction de la taille, le choix des titres et la pondération des titres. Afin d'éliminer la distorsion causée par la taille, les pointages composites sont rajustés au moyen de la combinaison du pointage composite et d'un facteur taille. Au sein de chaque secteur, les titres sont sélectionnés selon le pointage composite rajusté en fonction de la taille. Les groupes qui affichent les *volatilités* les plus faibles sont surpondérés, tandis que ceux qui affichent les *volatilités* les plus élevées sont sous-pondérés. Dans le cadre du processus de sélection, 100 actions sont ciblées pour l'indice, mais, au final, le nombre total d'actions peut être plus ou moins élevé que la cible.

L'indice fait l'objet d'un rééquilibrage semestriel le troisième vendredi de février et d'août pour lequel sont utilisées les

données disponibles à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant le rééquilibrage prévu.

Le site Web du fournisseur d'indices, à l'adresse https://institutional.fidelity.com/app/item/RD_9895566.html (en anglais seulement), donne des renseignements plus détaillés sur la méthode utilisée pour établir l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie. Si le Fonds détient un excédent de trésorerie, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds peut acheter des titres qui composent l'indice ou qui s'en rapprochent raisonnablement ou peut utiliser des *dérivés* à court terme pour reproduire l'indice jusqu'à ce que l'excédent de trésorerie puisse être investi dans des titres du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices	●	
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	

	Risque principal	Risque additionnel
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles	●	
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice	●	
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Actions

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales		
Type de titres	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5 et S8 d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B, S5 et S8	1,00 %	0,18 %
	F, F5 et F8	0,00 %	0,16 %
	INV	0,35 %	-

* Nous prévoyons que les frais indirects effectifs s'élèveront à environ 0,39 % en sus des frais de gestion et de conseil indiqués ci-dessus. Ces frais ne sont qu'une estimation fondée sur les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent*, et ne tiennent pas compte du rendement des *fonds de troisième niveau* dans lesquels le *fonds sous-jacent* investit, des événements de rééquilibrage ni des changements apportés à la répartition stratégique.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une croissance du capital au moyen de rendements totaux.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à obtenir une croissance du capital au moyen de rendements totaux en utilisant une approche stratégique de répartition de l'actif. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans d'autres *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, directement ou indirectement, dans une combinaison diversifiée de

titres de capitaux propres mondiaux. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Simplifié – Actions.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le FNB Fidelity Simplifié – Actions.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- adopte en général un guide de *composition neutre* d'environ 97 % en titres de capitaux propres mondiaux et d'environ 3 % en cryptomonnaies. Le portefeuille sera rééquilibré chaque année. De plus, si le portefeuille s'écarte de sa *composition neutre* de plus de 5 % entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré. Ce rééquilibrage pourrait ne pas survenir immédiatement après le dépassement de ce seuil, mais peu de temps après. Le portefeuille pourrait s'écarter de sa *composition neutre* en fonction de l'activité du marché;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons des *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut obtenir une exposition aux cryptomonnaies, en investissant initialement dans le FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}, qui procure une exposition au bitcoin;
- investira dans des *fonds de troisième niveau* gérés par Fidelity, y compris des FNB indiciels Fidelity, qui offrent aux investisseurs une exposition aux actions nord-américaines et aux actions internationales de *marchés développés*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*.

Au moment du rééquilibrage annuel, le *fonds sous-jacent* investit dans les *fonds de troisième niveau* suivants :

Fonds de troisième niveau	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative
FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	0,35 %	-	5,91 %
FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	0,35 %	-	11,81 %
FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité	0,45 %	-	5,91 %
FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	0,35 %	-	5,91 %
FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	0,35 %	-	11,81 %
FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité	0,45 %	-	5,91 %
FNB Fidelity Valeur Canada	0,35 %	-	5,91 %
FNB Fidelity Valeur Amérique	0,35 %	-	11,81 %
FNB Fidelity Valeur internationale	0,45 %	-	5,91 %
FNB Fidelity Momentum Canada	0,35 %	-	5,91 %
FNB Fidelity Momentum Amérique	0,35 %	-	11,81 %
FNB Fidelity Momentum international	0,45 %	-	5,91 %

Fonds de troisième niveau	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative
FNB Fidelity Advantage Bitcoin ^{MD}	0,40 %	-	3,00 %
Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB	0,85 %	0,19 %	2,50 %

Le *ratio des frais de gestion* des *fonds sous-jacents* sera supérieur aux frais de gestion moyens pondérés indiqués ci-dessus en raison des charges des *fonds de troisième niveau* et d'autres charges de chaque *fonds sous-jacent*, y compris les frais d'opérations de portefeuille et les taxes. Reportez-vous aux rubriques **Description des parts offertes par les Fonds** et **Frais et charges** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements.

Les *fonds de troisième niveau* ci-dessus sont appelés à changer à la discrétion de l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent*. Les *fonds de troisième niveau* indiqués ci-dessus peuvent être retirés du portefeuille du *fonds sous-jacent* et d'autres *fonds de troisième niveau* qui ne sont pas indiqués ci-dessus peuvent y être ajoutés. Les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent* sont présentées dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et annuels et dans l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds ou du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Actions (suite)

- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Simplifié – Actions figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		●
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		●
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		●
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Rééquilibrage et souscription		●
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		●
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Dividendes internationaux élevés

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes internationaux		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	1,45 %	0,180 %
	F	0,45 %	0,160 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Fidelity Canada Dividendes internationaux élevés. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes de sociétés étrangères qui exercent leurs principales activités ou détiennent des intérêts à l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Dividendes internationaux élevés.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit habituellement son actif dans les titres qui composent l'indice Fidelity Canada Dividendes internationaux élevés (l'« **indice** »);
- peut, en revanche, faire en sorte que le *fonds sous-jacent* ait recours à une méthode d'échantillonnage pour investir dans un groupe largement diversifié de titres qui, dans l'ensemble, se rapproche de l'indice pour ce qui est des caractéristiques clés, compte tenu de facteurs comme l'historique des dividendes, la *capitalisation boursière*, l'exposition sectorielle, les caractéristiques fondamentales, la liquidité, les pondérations par pays et l'incidence des impôts étrangers.

L'indice est conçu pour reproduire le rendement des actions de sociétés internationales à grande et à moyenne capitalisation de *marchés développés*, à l'exception des actions de sociétés canadiennes et américaines, qui versent des dividendes et qui prévoient continuer à verser des dividendes et à les faire croître. Le groupe d'actions envisagées pour l'indice est composé des 1 000 actions de sociétés internationales les plus importantes des pays à *marché développé* selon la *capitalisation boursière* à fluctuation libre, à l'exception des actions de sociétés établies au Canada et aux États-Unis.

L'indice est un exemple de ce qui est communément appelé une méthode de placement à bêta intelligent. La notion de bêta intelligent fait référence à un ensemble de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

règles différentes servant à constituer des indices qui se démarquent de la démarche habituelle axée sur la *capitalisation boursière*. Chaque indice est constitué au moyen de la méthode indicielle exclusive fondée sur les règles du fournisseur d'indices et est conçu pour offrir aux investisseurs une exposition à des facteurs stratégiques cibles.

Les titres qui composent l'indice sont sélectionnés selon leur pointage factoriel composite, c'est-à-dire un pointage moyen pondéré établi selon certains facteurs liés aux dividendes. Le pointage composite de l'indice est calculé en fonction de trois facteurs liés aux dividendes : i) le rendement en dividendes; ii) le ratio de distribution; et iii) la croissance des dividendes.

Le rendement en dividendes est calculé en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport au cours par action, le ratio de distribution est calculé en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport au bénéfice par action et la croissance du dividende est calculée en fonction des dividendes déclarés sur les douze derniers mois par rapport aux dividendes de l'année précédente. Les pointages factoriels composites sont calculés selon les pondérations suivantes : rendement en dividendes, à 70 %, ratio de distribution, à 15 %, et croissance des dividendes, à 15 %.

Afin d'éliminer la distorsion causée par la taille, les pointages composites sont ajustés au moyen de la combinaison du pointage composite et d'un facteur taille. À l'intérieur de chaque secteur ou groupe de pays intercroisés, les titres sont choisis selon le pointage composite ajusté en fonction de la taille. Les groupes qui présentent des rendements en dividendes plus élevés sont surpondérés, alors que ceux présentant des rendements en dividendes moins élevés sont sous-pondérés. Dans le cadre du processus de sélection, 100 actions sont ciblées pour l'indice, mais, au final, le nombre total d'actions peut être plus ou moins élevé que la cible.

L'indice fait l'objet d'un rééquilibrage annuel le troisième vendredi de février pour lequel sont utilisées les données disponibles à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant le rééquilibrage prévu.

Le site Web du fournisseur d'indices, à l'adresse https://institutional.fidelity.com/app/item/RD_9895566.html (en anglais seulement), donne des renseignements plus détaillés sur la méthode utilisée pour établir l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie. Si le Fonds détient un excédent de trésorerie, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds peut acheter des titres qui composent l'indice ou qui s'en rapprochent raisonnablement ou peut utiliser des *dérivés* à court terme pour reproduire l'indice jusqu'à ce que l'excédent de trésorerie puisse être investi dans des titres du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Dividendes internationaux élevés figurent dans son

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Dividendes internationaux élevés (suite)

prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices	●	
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles	●	
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice	●	
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Actions internationales de grande qualité

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales et mondiales		
Type de titres	Parts des séries B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B	1,45 %	0,180 %
	F	0,45 %	0,160 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Fidelity Canada Actions internationales de grande qualité. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés étrangères à grande et à moyenne capitalisation qui exercent leurs principales activités ou détiennent des intérêts à l'extérieur du Canada ou des États-Unis et qui ont une qualité supérieure à celle des titres de l'ensemble du marché boursier international des pays développés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit habituellement son actif dans les titres qui composent l'indice Fidelity Canada Actions internationales de grande qualité (l'« **indice** »);
- peut, en revanche, faire en sorte que le *fonds sous-jacent* ait recours à une méthode d'échantillonnage pour investir dans un groupe largement diversifié de titres qui, dans l'ensemble, se rapproche de l'indice pour ce qui est des caractéristiques clés, compte tenu de facteurs comme la qualité, la *capitalisation boursière*, l'exposition sectorielle, les caractéristiques fondamentales, la liquidité et les pondérations par pays.

L'indice est conçu pour reproduire le rendement des actions de sociétés internationales à grande et à moyenne capitalisation de pays développés, à l'exception des actions de sociétés établies au Canada et États-Unis, qui ont une qualité supérieure à celle des titres de l'ensemble du marché boursier international des pays développés. Le groupe d'actions envisagées pour l'indice est composé des 1 000 actions de sociétés internationales les plus importantes des pays à *marché développé* selon la *capitalisation boursière* à fluctuation libre, à l'exception des actions de sociétés établies au Canada et aux États-Unis.

L'indice est un exemple de ce qui est communément appelé une méthode de placement à bêta intelligent. La

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Actions internationales de grande qualité (suite)

notion de bêta intelligent fait référence à un ensemble de règles différentes servant à constituer des indices qui se démarquent de la démarche habituelle axée sur la *capitalisation boursière*. L'indice est constitué au moyen de la méthode indicielle exclusive fondée sur les règles du fournisseur d'indices et est conçu pour offrir aux investisseurs une exposition à des facteurs stratégiques cibles.

Les titres qui composent l'indice sont sélectionnés selon leur pointage factoriel composite, lequel constitue un pointage moyen pondéré établi selon de nombreux paramètres de qualité. Les pointages composites sont calculés distinctement dans chaque secteur, sauf pour le secteur financier. Dans le secteur financier, le pointage composite du groupe du secteur des banques est calculé séparément puis combiné au reste du secteur. Les actions sont choisies selon des niveaux de rentabilité élevés et stables en fonction de trois facteurs : i) la marge de trésorerie disponible, ii) le rendement du capital investi, et iii) la stabilité des flux de trésorerie disponibles.

La marge de trésorerie disponible est une mesure de rentabilité qui démontre la capacité d'une société à convertir des ventes en liquidités, indiquant si la société génère des bénéfices qui ont une qualité supérieure; le rendement du capital investi constitue une mesure importante de la rentabilité par rapport au capital investi, illustrant le profit qu'une société génère au moyen des actifs investis par les porteurs de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt et, du coup, tenant compte de l'*effet de levier*, et la stabilité des flux de trésorerie disponibles mesure la capacité d'une société à générer avec constance des flux de trésorerie disponibles positifs. Dans le cas du groupe du secteur des banques, seulement deux facteurs sont pris en considération : i) le rendement des capitaux propres, et ii) le ratio d'endettement. Le rendement des capitaux propres se calcule en divisant le revenu net par les capitaux propres, et le ratio d'endettement se calcule en

divisant le passif total par les actifs totaux. Les pointages factoriels composites de l'indice sont calculés en pondérant chaque facteur de façon égale.

La composition de l'indice est un processus itératif qui consiste à combiner le pointage factoriel composite, le rajustement en fonction de la taille, le choix des titres et la pondération des titres. Afin d'éliminer la distorsion causée par la taille, les pointages composites sont rajustés au moyen de la combinaison du pointage composite et d'un facteur taille. Au sein de chaque groupe de recoupement par secteur et par pays/super région, les titres sont sélectionnés selon le pointage composite rajusté en fonction de la taille. Les groupes dont le rendement du capital investi est le plus élevé sont surpondérés, alors que les groupes présentant le rendement du capital investi le moins élevé sont sous-pondérés. Dans le cadre du processus de sélection, 100 actions sont ciblées pour l'indice, mais, au final, le nombre total d'actions peut être plus ou moins élevé que la cible.

L'indice fait l'objet d'un rééquilibrage semestriel le troisième vendredi de février et d'août pour lequel sont utilisées les données disponibles à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable précédant le rééquilibrage prévu.

Le site Web du fournisseur d'indices, à l'adresse https://institutional.fidelity.com/app/item/RD_9895566.html (en anglais seulement), donne des renseignements plus détaillés sur la méthode utilisée pour établir l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie. Si le Fonds détient un excédent de trésorerie, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds peut acheter des titres qui composent l'indice ou qui s'en rapprochent raisonnablement ou peut utiliser des *dérivés* à court terme pour reproduire l'indice jusqu'à ce que l'excédent de trésorerie puisse être investi dans des titres du *fonds sous-jacent*.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		
Calcul et dissolution des indices	●	
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		
Concentration		
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		
<i>Dérivés</i>		
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		
Stratégies de placement indicielles	●	
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Actions internationales de grande qualité (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Méthode d'échantillonnage		
Opérations de prêt de titres		
Séries		
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice	●	
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales et mondiales		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	1,55 %	0,180 %
	F	0,55 %	0,160 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance du capital à long terme.

Le Fonds vise à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Le *fonds sous-jacent* cherche à repérer, au moyen d'un modèle quantitatif multifactoriel, des sociétés dont les caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (« **ESG** ») sont jugées intéressantes.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le FNB Fidelity Développement durable mondial.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- vise à investir dans des sociétés qui répondent à certains critères ESG, au sens de la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders, qui est utilisée pour évaluer la viabilité et l'incidence sociale de leurs pratiques commerciales. Ces critères sont liés à un certain nombre de facteurs qui peuvent comprendre les suivants :
 - les facteurs environnementaux comme les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre et l'épuisement des ressources,
 - les facteurs sociaux comme le travail, la santé et la sécurité, la sécurité des produits, et les relations avec les employés et les collectivités,
 - les facteurs relatifs à la gouvernance comme la rémunération des membres de la direction, l'éthique commerciale et la structure du conseil d'administration;
- sélectionne des titres de l'indice MSCI ACWI ESG Leaders, qui est fondé sur la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders, et qui constitue l'univers de placement du *fonds sous-jacent*. L'indice MSCI ACWI ESG Leaders est constitué en appliquant le meilleur processus de sélection de sa catégorie aux sociétés des indices régionaux qui composent l'*indice MSCI Monde tous pays*. La méthodologie des cotes ESG de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial (suite)

MSCI identifie les chefs de file et les retardataires d'une industrie en fonction de leur exposition aux risques et de la façon dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs pairs. Les titres sont sélectionnés selon leur cote ESG de MSCI, qui vise à mesurer la gestion par une société des risques et des occasions ESG pertinents sur le plan financier;

- exclut les titres des sociétés étant associées de manière significative à des activités controversées comme la production, la facilitation ou la distribution de produits du tabac, de jeux de hasard, d'armes, d'alcool, de charbon thermique, de l'extraction de combustibles fossiles, d'énergie nucléaire et de prisons à but lucratif, qui seront exclus de l'indice MSCI ACWI ESG Leaders (pour obtenir des précisions sur ces critères de tri, y compris si l'implication dans chaque activité controversée sera considérée comme significative, veuillez consulter la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders publiée sur le site Web de MSCI). Les titres des sociétés visées par de graves controverses liées aux enjeux ESG, au sens de la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders, seront également généralement exclus. Le cadre d'évaluation est conçu pour éviter les sociétés qui se trouvent en situation de conflits importants par rapport aux normes et aux principes internationaux comme le Pacte mondial des Nations Unies et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (pour obtenir des précisions sur le cadre d'évaluation utilisé pour évaluer les controverses ESG, y compris les cotes de controverse ESG de MSCI, veuillez consulter la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders publiée sur le site Web de MSCI). Les changements apportés aux critères ESG, la participation controversée des entreprises et les graves controverses ESG sont évalués chaque trimestre tel que le détermine MSCI. L'évaluation trimestrielle effectuée par MSCI pourrait faire en sorte qu'un titre
- soit retiré de l'indice MSCI ACWI ESG Leaders et, par conséquent, ne puisse plus faire partie de l'univers de placement du *fonds sous-jacent*. À la faveur de la constitution de l'indice, les sociétés démontrant une participation qualifiante dans des entreprises controversées sont exclues. L'indice MSCI ACWI ESG Leaders procure une exposition à l'ensemble des 11 secteurs de la classification industrielle mondiale standard (en anglais, *Global Industry Classification Standard* ou GICS) et peut donc détenir des placements dans des sociétés du secteur de l'énergie, à condition que ces sociétés respectent les critères ESG admissibles, au sens de la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders;
- utilise un modèle quantitatif multifactoriel pour évaluer les titres ESG admissibles, au sens de l'indice MSCI ACWI ESG Leaders, et vise à repérer et à classer les sociétés affichant des caractéristiques fondamentales souhaitables qui se classent dans plusieurs catégories, notamment :
 - l'évaluation favorable,
 - l'évolution positive,
 - le profil de bonne qualité,
 - le fort potentiel de croissance,
 - les indicateurs non traditionnels (caractéristiques des titres non corrélées aux états financiers, bénéfiques et caractéristiques du prix de l'action traditionnels),
 - les critères descendants (mesures qui prennent en compte la vigueur et la faiblesse de l'industrie);
- peut, lorsqu'elle effectue ses choix de placement, également viser à investir dans des sociétés rentables raisonnablement évaluées affichant :
 - des bénéfices de grande qualité,

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- une évolution positive des cours;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, également tenir compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur une société comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans l'industrie,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - la stratégie,
 - les perspectives de bénéfices;
- lorsqu'elle utilise le modèle quantitatif multifactoriel, repère dans un premier temps les titres ESG admissibles avant que le modèle n'évalue les caractéristiques fondamentales des titres présélectionnés. Par la suite, le modèle cherche à :
 - analyser les relations entre les divers facteurs pour déterminer leur pondération relative,
 - s'adapter à la situation du marché et aux risques à long terme;
- tente de maximiser le rendement excédentaire du *fonds sous-jacent* rajusté en fonction du risque prévu en choisissant les sociétés les mieux cotées et en constituant un portefeuille bien diversifié.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes les tailles;
- chercher à obtenir une exposition indirecte à des titres de capitaux propres au moyen de *dérivés*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Développement durable mondial figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial (suite)

énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG	●	
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives	●	
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds de dividendes mondiaux		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	1,60 %	0,180 %
	F	0,60 %	0,160 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir une croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit principalement dans des *fonds sous-jacents* qui sont des *FNB*. Ces *fonds sous-jacents* investissent principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux donnant droit à des dividendes.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- applique une stratégie de *répartition de l'actif* et investit principalement dans des *fonds sous-jacents* qui sont des *FNB*;
- répartit généralement l'actif parmi les catégories d'actifs suivantes : titres de capitaux propres canadiens donnant droit à des dividendes, titres de capitaux propres américains donnant droit à des dividendes et titres de capitaux propres internationaux donnant droit à des dividendes;
- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* sur le plan géographique correspondant à peu près aux proportions suivantes : 20 % en titres canadiens, 50 % en titres américains et 30 % en titres internationaux;
- peut, selon les conditions du marché, apporter de façon active des ajustements à la *composition neutre* du Fonds pouvant aller jusqu'à plus ou moins 15 %, si elle estime que cette stratégie dégagera le meilleur rendement global;
- peut investir dans d'autres régions ou catégories d'actifs de temps à autre si elle juge qu'il serait avantageux pour les porteurs de parts de le faire;
- prévoit actuellement que le portefeuille du Fonds sera principalement composé de titres du FNB Fidelity Dividendes canadiens élevés, du FNB Fidelity Dividendes américains élevés, du FNB Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres, du FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux et du FNB Fidelity Dividendes internationaux élevés, qui sont tous gérés par Fidelity;
- peut investir dans des *fonds sous-jacents* qui ne sont pas gérés par Fidelity, ou modifier en tout temps les *fonds sous-jacents* qui ont investi, ou la proportion de l'actif du Fonds investie, dans un *fonds sous-jacent* donné;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques (suite)

- peut investir, dans une moindre mesure, dans des *fonds sous-jacents* qui n'investissent pas principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux donnant droit à des dividendes.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent*, selon le cas, peuvent :

- conclure des *opérations de prêt de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du Fonds, en se fondant sur un certain nombre de facteurs, y compris son évaluation du bien-fondé en termes de placement d'une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du Fonds. L'exposition aux devises du Fonds pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Dividendes canadiens élevés, le FNB Fidelity Dividendes américains élevés, le FNB Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres, le FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux et le FNB Fidelity Dividendes internationaux élevés figurent dans le prospectus de chaque *FNB*. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel		Risque principal	Risque additionnel
à des créances hypothécaires			<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Emprunts		●	Séries		●
Calcul et dissolution des indices		●	Ventes à découvert		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts			Petites sociétés		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●	Spécialisation	●	
Marchandises		●	Reproduction d'un indice		
Concentration		●	Cours des parts et marché actif		
Crédit			Fractionnement et regroupement des parts		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>					
Change	●				
Cybersécurité		●			
<i>Dérivés</i>		●			
Placements ESG					
Titres de capitaux propres	●				
<i>FNB</i>	●				
Placements étrangers	●				
Impôt sur le revenu		●			
Stratégies de placement indicielles					
Taux d'intérêt					
Opérations importantes		●			
<i>Effet de levier</i>					
Liquidité		●			
Gestion de portefeuille		●			
Courtier principal					
Modèle quantitatif et techniques quantitatives					
Rééquilibrage et souscription		●			
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●			
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●			
Méthode d'échantillonnage					

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds de revenu diversifié		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	1,50 %	0,115 %
	F	0,50 %	0,095 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital au moyen d'une méthode de répartition de l'actif. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans d'autres *fonds sous-jacents*. En général, ces *fonds sous-jacents* investissent dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* canadiens et étrangers, tout en privilégiant généralement les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à environ 40 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon les conditions du marché, modifier la composition de l'actif dans une proportion pouvant atteindre plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime pouvoir obtenir le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif et investit en majorité dans des *fonds sous-jacents* qui sont gérés par Fidelity. Les *fonds sous-jacents* investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres titres ou de *titres à revenu fixe*, notamment des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* canadiens;
- peut, lorsqu'elle prend ses décisions touchant la répartition de l'actif, tenir compte de facteurs comme :
 - la situation macroéconomique,
 - les fondamentaux de l'entreprise,
 - les évaluations du marché, et
 - l'humeur des investisseurs;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- détermine la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories et qui ne génèrent pas de revenu;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*. Nous appelons ces autres fonds les *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* pourraient, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*. Nous appelons ces autres fonds les *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Toute modification d'un *fonds de troisième niveau* entraînera une modification de *fonds de quatrième niveau*.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres de capitaux propres étrangers et dans des *titres à revenu fixe* libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien;
- investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans des titres de sociétés actives dans un ou plusieurs secteurs des marchandises;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout

fonds de troisième niveau ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises pourrait changer en tout temps sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé (suite)

- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peuvent déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●

	Risque principal	Risque additionnel
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds mondial de revenu diversifié		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	1,55 %	0,165 %
	F	0,55 %	0,145 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital au moyen d'une méthode de répartition de l'actif. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans d'autres *fonds sous-jacents*. En général, ces *fonds sous-jacents* investissent dans des titres de capitaux propres et des *titres à revenu fixe* du monde entier. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 60 % en titres de capitaux propres et à environ 40 % en *titres à revenu fixe*;
- peut, selon la conjoncture, modifier la composition de l'actif dans une proportion pouvant atteindre plus ou moins 20 % par rapport à la *composition neutre* si elle estime pouvoir obtenir le meilleur rendement global;
- utilise une stratégie de répartition de l'actif et investit en majorité dans des *fonds sous-jacents* qui sont gérés par Fidelity. Les *fonds sous-jacents* investissent dans toutes sortes de titres de capitaux propres titres ou de *titres à revenu fixe*, notamment des *titres à rendement élevé* et d'autres titres de créance de qualité inférieure, en mettant l'accent sur les titres de capitaux propres et les *titres à revenu fixe* du monde entier;
- peut, lorsqu'elle prend ses décisions touchant la répartition de l'actif, tenir compte de facteurs comme :
 - la situation macroéconomique,
 - les fondamentaux de l'entreprise,
 - les évaluations du marché, et
 - l'humeur des investisseurs;
- détermine la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- choisit la catégorie d'actifs à laquelle un fonds ou un titre appartient en fonction de ses caractéristiques de placement;
- investit dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans d'autres titres qui ne font pas partie de ces catégories et qui ne génèrent pas de revenu;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*; Nous appelons ces autres fonds les *fonds de troisième niveau* du Fonds; investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*. Nous appelons ces autres fonds les *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* pourraient, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*. Nous appelons ces autres fonds les *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Toute modification d'un *fonds de troisième niveau* entraînera une modification de *fonds de quatrième niveau*.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles situées n'importe où dans le monde;
- investir dans des *fonds sous-jacents* qui investissent dans des titres de sociétés actives dans un ou plusieurs secteurs des marchandises;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

matière de placement dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises pourrait changer en tout temps sans préavis.

Certains *fonds sous-jacents* peuvent à l'occasion investir dans des titres adossés à des créances mobilières et des titres adossés à des créances hypothécaires.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé (suite)

- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peuvent déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●

	Risque principal	Risque additionnel
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Équilibre

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds de revenu diversifié		
Type de titres	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5 et S8 d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B, S5 et S8	1,00 %	0,165 %
	F, F5, et F8	0,00 %	0,145 %
	INV	0,35 %	-

* Nous prévoyons que les frais indirects effectifs s'élèveront à environ 0,36 % en sus des frais de gestion et de conseil indiqués ci-dessus. Ces frais ne sont qu'une estimation fondée sur les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent*, et ne tiennent pas compte du rendement des *fonds de troisième niveau* dans lesquels le *fonds sous-jacent* investit, des événements de rééquilibrage ni des changements apportés à la répartition stratégique.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital au moyen de rendements totaux.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital au moyen de rendements totaux en utilisant une approche stratégique de répartition de l'actif. Il investit principalement dans d'autres *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, directement ou indirectement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*

mondiaux. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Simplifié – Équilibre.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le FNB Fidelity Simplifié – Équilibre.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 59 % en titres de capitaux propres mondiaux, à environ 39 % en *titres à revenu fixe* mondiaux et à environ 2 % en cryptomonnaies. Le portefeuille sera rééquilibré chaque année. De plus, si le portefeuille s'écarte de sa *composition neutre* de plus de 5 % entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré. Ce rééquilibrage pourrait ne pas survenir immédiatement après le dépassement de ce seuil, mais peu de temps après. Le portefeuille pourrait s'écarter de sa *composition neutre* en fonction de l'activité du marché;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons des *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons des *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- investira dans des *fonds de troisième niveau* gérés par Fidelity. La composante en titres de capitaux propres comprendra les FNB indiciels Fidelity qui offrent aux investisseurs une exposition aux actions nord-américaines et aux actions internationales de *marchés*

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

développés. La composante en *titres à revenu fixe* comprendra les FNB Fidelity à revenu fixe qui offrent aux investisseurs une exposition à un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à rendement élevé* et des *titres de créance à taux variable* canadiens et mondiaux. La composante en cryptomonnaies comprendra le FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}, qui procure une exposition au bitcoin;

- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

Au moment du rééquilibrage annuel, le *fonds sous-jacent* investit dans les *fonds de troisième niveau* suivants :

Fonds de troisième niveau	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative
FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	0,35 %	-	3,58 %
FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	0,35 %	-	7,16 %

Fonds de troisième niveau	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative
FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité	0,45 %	-	3,58 %
FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	0,35 %	-	3,58 %
FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	0,35 %	-	7,16 %
FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité	0,45 %	-	3,58 %
FNB Fidelity Valeur Canada	0,35 %	-	3,58 %
FNB Fidelity Valeur Amérique	0,35 %	-	7,16 %
FNB Fidelity Valeur internationale	0,45 %	-	3,58 %
FNB Fidelity Momentum Canada	0,35 %	-	3,58 %
FNB Fidelity Momentum Amérique	0,35 %	-	7,16 %
FNB Fidelity Momentum international	0,45 %	-	3,58 %
FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes— Approche systématique	0,25 %	-	29,40 %
FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus	0,50 %	-	9,80 %
FNB Fidelity Advantage Bitcoin ^{MD}	0,39 %	-	2,00 %
Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB	0,85 %	0,19 %	1,50 %

Le *ratio des frais de gestion* des *fonds sous-jacents* sera supérieur aux frais de gestion moyens pondérés indiqués ci-dessus en raison des charges des *fonds de troisième niveau* et d'autres charges de chaque *fonds sous-jacent*, y compris les frais d'opérations de portefeuille et les taxes. Reportez-vous aux rubriques **Description des parts offertes par les Fonds** et **Frais et charges** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Équilibre (suite)

Les *fonds de troisième niveau* ci-dessus sont appelés à changer à la discrétion de l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent*. Les *fonds de troisième niveau* indiqués ci-dessus peuvent être retirés du portefeuille du *fonds sous-jacent* et d'autres *fonds de troisième niveau* qui ne sont pas indiqués ci-dessus peuvent y être ajoutés. Les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent* sont présentées dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et annuels et dans l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds ou du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme

gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Simplifié – Équilibre figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		●
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		●
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		●
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds équilibré mondial		
Type de titres	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5 et S8 d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B, S5 et S8	1,00 %	0,165 %
	F, F5, et F8	0,00 %	0,145 %
	INV	0,35 %	-

* Nous prévoyons que les frais indirects effectifs s'élèveront à environ 0,35 % en sus des frais de gestion et de conseil indiqués ci-dessus. Ces frais ne sont qu'une estimation fondée sur les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent*, et ne tiennent pas compte du rendement des *fonds de troisième niveau* dans lesquels le *fonds sous-jacent* investit, des événements de rééquilibrage ni des changements apportés à la répartition stratégique.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à obtenir un revenu et une croissance du capital au moyen de rendements totaux.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à obtenir un revenu et une croissance du capital au moyen de rendements totaux en utilisant une approche stratégique de répartition de l'actif. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans d'autres *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, directement ou indirectement dans une combinaison

diversifiée de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe* mondiaux, en privilégiant généralement les *titres à revenu fixe*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Simplifié – Conservateur.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le FNB Fidelity Simplifié – Conservateur.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- adopte un guide de *composition neutre* d'environ 40 % en titres de capitaux propres mondiaux, d'environ 59 % en *titres à revenu fixe* mondiaux et d'environ 1 % en cryptomonnaies. Le portefeuille sera rééquilibré chaque année. De plus, si le portefeuille s'écarte de sa *composition neutre* de plus de 5 % entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré. Ce rééquilibrage pourrait ne pas survenir immédiatement après le dépassement de ce seuil, mais peu de temps après. Le portefeuille pourrait s'écarte de sa *composition neutre* en fonction de l'activité du marché;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons des *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons des *fonds de quatrième niveau* du Fonds;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- peut obtenir une exposition aux cryptomonnaies, en investissant initialement dans le FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}, qui procure une exposition au bitcoin;
- investira dans des *fonds de troisième niveau* gérés par Fidelity. La composante en titres de capitaux propres comprendra des FNB indiciels Fidelity qui offrent aux investisseurs une exposition aux actions nord-américaines et aux actions internationales de *marchés développés*. La composante en *titres à revenu fixe* comprendra des FNB Fidelity à revenu fixe qui offrent aux investisseurs une exposition à un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à rendement élevé* et des *titres de créance à taux variable* canadiens et mondiaux;
- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

Au moment du rééquilibrage annuel, le *fonds sous-jacent* investit dans les *fonds de troisième niveau* suivants :

Fonds de troisième niveau	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative
FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	0,35 %	-	2,41 %
FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	0,35 %	-	4,83 %
FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité	0,45 %	-	2,41 %
FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	0,35 %	-	2,41 %
FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	0,35 %	-	4,83 %
FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité	0,45 %	-	2,41 %
FNB Fidelity Valeur Canada	0,35 %	-	2,41 %
FNB Fidelity Valeur Amérique	0,35 %	-	4,83 %
FNB Fidelity Valeur internationale	0,45 %	-	2,41 %
FNB Fidelity Momentum Canada	0,35 %	-	2,41 %
FNB Fidelity Momentum Amérique	0,35 %	-	4,83 %
FNB Fidelity Momentum international	0,45 %	-	2,41 %
FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique	0,25 %	-	44,55 %
FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus	0,50 %	-	14,85 %
FNB Fidelity Advantage Bitcoin ^{MD}	0,39 %	-	1,00 %
Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB	0,85 %	0,19 %	1,00 %

Le *ratio des frais de gestion* des *fonds sous-jacents* sera supérieur aux frais de gestion moyens pondérés indiqués ci-dessus en raison des charges des *fonds de troisième*

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur (suite)

niveau et d'autres charges de chaque *fonds sous-jacent*, y compris les frais d'opérations de portefeuille et les taxes. Reportez-vous aux rubriques **Description des parts offertes par les Fonds** et **Frais et charges** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements.

Les *fonds de troisième niveau* ci-dessus sont appelés à changer à la discrétion de l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent*. Les *fonds de troisième niveau* indiqués ci-dessus peuvent être retirés du portefeuille du *fonds sous-jacent* et d'autres *fonds de troisième niveau* qui ne sont pas indiqués ci-dessus peuvent y être ajoutés. Les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent* sont présentées dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et annuels et dans l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds ou du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de dérivés.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Simplifié – Conservateur figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		●
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Rééquilibrage et souscription		●
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Petites sociétés		●
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		●
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et		

	Risque principal	Risque additionnel
regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Croissance

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds mondial de revenu diversifié		
Type de titres	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5 et S8 d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B, S5 et S8	1,00 %	0,165 %
	F, F5, et F8	0,00 %	0,145 %
	INV	0,35 %	-

* Nous prévoyons que les frais indirects effectifs s'élèveront à environ 0,38 % en sus des frais de gestion et de conseil indiqués ci-dessus. Ces frais ne sont qu'une estimation fondée sur les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent*, et ne tiennent pas compte du rendement des *fonds de troisième niveau* dans lesquels le *fonds sous-jacent* investit, des événements de rééquilibrage ni des changements apportés à la répartition stratégique.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise la croissance du capital au moyen de rendements totaux.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise la croissance du capital au moyen de rendements totaux en utilisant une approche stratégique de répartition de l'actif. Il investit principalement dans d'autres *fonds sous-jacents*. Ces *fonds sous-jacents* investissent, en règle générale, directement ou indirectement dans une combinaison de titres de capitaux propres et de *titres à revenu fixe*

mondiaux, en privilégiant généralement les titres de capitaux propres. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Simplifié – Croissance.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le FNB Fidelity Simplifié – Croissance.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- suit des lignes directrices en matière de *composition neutre* correspondant à environ 82 % en titres de capitaux propres mondiaux, à environ 15 % en *titres à revenu fixe* mondiaux et à environ 3 % en cryptomonnaies. Le portefeuille sera rééquilibré chaque année. De plus, si le portefeuille s'écarte de sa *composition neutre* de plus de 5 % entre les rééquilibrages annuels, il sera également rééquilibré. Ce rééquilibrage pourrait ne pas survenir immédiatement après le dépassement de ce seuil, mais peu de temps après. Le portefeuille pourrait s'écarte de sa *composition neutre* en fonction de l'activité du marché;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons des *fonds de troisième niveau* du Fonds. Ces *fonds de troisième niveau* peuvent, à leur tour, investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, que nous appelons des *fonds de quatrième niveau* du Fonds;
- investira dans des *fonds de troisième niveau* gérés par Fidelity. La composante en titres de capitaux propres comprendra les FNB indiciaires Fidelity qui offrent aux

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

investisseurs une exposition aux actions nord-américaines et aux actions internationales de *marchés développés*. La composante en *titres à revenu fixe* comprendra les FNB Fidelity à revenu fixe qui offrent aux investisseurs une exposition à un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à rendement élevé* et des *titres de créance à taux variable* canadiens et mondiaux. La composante en cryptomonnaies comprendra le FNB Fidelity Avantage Bitcoin^{MD}, qui procure une exposition au bitcoin;

- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné. Tout changement dans un *fonds de troisième niveau* entraînera un changement dans les *fonds de quatrième niveau*.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*;
- tout *fonds de quatrième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de quatrième niveau*.

Au moment du rééquilibrage annuel, le *fonds sous-jacent* investit dans les *fonds de troisième niveau* suivants :

Fonds de troisième niveau	Frais de gestion	Frais d'administration	Répartition stratégique approximative
FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	0,35 %	-	5,03 %
FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	0,35 %	-	10,06 %
FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité	0,45 %	-	5,03 %
FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	0,35 %	-	5,03 %
FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	0,35 %	-	10,06 %
FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité	0,45 %	-	5,03 %
FNB Fidelity Valeur Canada	0,35 %	-	5,03 %
FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique	0,35 %	-	10,06 %
FNB Fidelity Valeur internationale	0,45 %	-	5,03 %
FNB Fidelity Momentum Canada	0,35 %	-	5,03 %
FNB Fidelity Momentum Amérique	0,35 %	-	10,06 %
FNB Fidelity Momentum international	0,45 %	-	5,03 %
FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique	0,25 %	-	10,91 %
FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus	0,50 %	-	3,64 %
FNB Fidelity Avantage Bitcoin ^{MD}	0,39 %	-	3,00 %
Fonds Fidelity Potentiel mondial – série FNB	0,85 %	0,19 %	2,00 %

Le *ratio des frais de gestion* des *fonds sous-jacents* sera supérieur aux frais de gestion moyens pondérés indiqués ci-dessus en raison des charges des *fonds de troisième*

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Croissance (suite)

niveau et d'autres charges de chaque *fonds sous-jacent*, y compris les frais d'opérations de portefeuille et les taxes. Reportez-vous aux rubriques **Description des parts offertes par les Fonds** et **Frais et charges** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements.

Les *fonds de troisième niveau* ci-dessus sont appelés à changer à la discrétion de l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent*. Les *fonds de troisième niveau* indiqués ci-dessus peuvent être retirés du portefeuille du *fonds sous-jacent* et d'autres *fonds de troisième niveau* qui ne sont pas indiqués ci-dessus peuvent y être ajoutés. Les pondérations du portefeuille du *fonds sous-jacent* sont présentées dans les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et annuels et dans l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds ou du *fonds sous-jacent*.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peut :

- conclure d'opérations de prêts de titres, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent*, tout *fonds de troisième niveau* ou tout *fonds de quatrième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Simplifié – Croissance figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		●
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		●
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		●
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		●
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		●

	Risque principal	Risque additionnel
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		●
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations de sociétés canadiennes à court terme

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes à court terme		
Type de titres	Parts des séries B, F et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	0,90 %	0,095 %
	F	0,40 %	0,075 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir une source de revenu constante.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens qui ont habituellement une *durée d'échéance moyenne* de cinq ans ou moins. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des

porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans des *titres à revenu fixe de qualité*;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - le rendement actuel,
 - la solidité du bilan,
 - le levier financier,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché,
- investit dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres étrangers;
- investir dans des obligations Feuille d'érable (c'est-à-dire des obligations libellées en dollars canadiens qui sont vendues au Canada par des émetteurs étrangers), des *titres à rendement élevé*, des titres de créance adossés à des créances mobilières, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des *titres de créance à taux variable*, des titres de créance de *marchés émergents* et des *titres convertibles*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises

dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le *fonds sous-jacent* assume la responsabilité de la gestion de portefeuille relativement à la sélection de tout *fonds de troisième niveau* et de tout autre actif détenus par le *fonds sous-jacent*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un**

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations de sociétés canadiennes à court terme (suite)

organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers		●
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●

	Risque principal	Risque additionnel
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations canadiennes		
Type de titres	Parts des séries B, F, O et Q d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil*	Frais d'administration**
	B	0,75 %	0,095 %
	F	0,25 %	0,075 %
	Q	0,25 %	0,075 %

* En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Fidelity Canada Obligations canadiennes – Approche systématique (l'« **indice** »). Le *fonds sous-jacent* investit principalement dans des *titres à revenu fixe* canadiens.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit habituellement l'actif du *fonds sous-jacent* dans les titres représentés dans l'indice;
- peut, en revanche, faire en sorte que le *fonds sous-jacent* ait recours à une méthode d'échantillonnage pour investir dans un groupe largement diversifié de titres qui, dans l'ensemble, se rapproche de l'indice pour ce qui est des caractéristiques clés, compte tenu des caractéristiques du titre, le cours par rapport à la valeur estimative à long terme, la solvabilité de l'émetteur et les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché.

La sélection des titres qui composent cet indice repose sur l'application d'un ensemble systématique de règles qui optimisent l'exposition à des facteurs macroéconomiques, en particulier aux taux d'intérêt nominaux et au crédit, dans le but d'améliorer le rendement ajusté en fonction du risque tout en reproduisant fidèlement la *duration* des taux d'intérêt de l'univers obligataire sur l'ensemble du marché canadien. Cet univers fait état du rendement des titres de créance *de qualité* libellés en dollars canadiens émis par appel public à l'épargne sur le marché canadien, y compris les titres titrisés et garantis d'État, de sociétés d'État et de sociétés parrainées par l'État, ainsi que de sociétés.

Sauf les titres de créance d'État libellés en monnaie locale, les titres admissibles doivent avoir une notation *de qualité* fondée sur la moyenne des notations attribuées par Moody's, S&P et Fitch.

En règle générale, les titres admissibles doivent avoir une durée résiduelle à courir d'au moins un mois, une durée

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique (suite)

jusqu'à l'échéance d'au moins 18 mois à compter de leur émission et un barème de coupons à taux fixe.

Les titres perpétuels remboursables par anticipation sont admissibles à condition qu'au moins un an les sépare de la première date de remboursement par anticipation. Les titres à taux variable différé sont aussi admissibles, à condition qu'ils soient remboursables pendant la période à taux fixe et qu'au moins un an les sépare du dernier remboursement par anticipation avant la conversion du titre à taux fixe en titre à taux variable.

Les titres d'État canadiens admissibles doivent avoir un encours minimum de 1 milliard de dollars (CA). Les lettres de change, les titres de créance indexés sur l'inflation et les obligations coupons détachés sont exclus de l'univers. Cependant, les obligations coupon zéro émises au pair y sont incluses et l'encours des titres à coupons admissibles n'est pas réduit des tranches qui ont fait l'objet d'un démembrement.

Les titres admissibles autres que des titres d'État doivent avoir un encours minimum de 100 millions de dollars (CA). Les obligations coupon zéro émises au pair et les titres à rendement réinvesti, y compris les obligations à intérêts différés (*toggle notes*) sont également admissibles. Les titres convertibles conditionnels en sont exclus, mais sont inclus les titres de capital dont la conversion est requise par une autorité de réglementation mais qui ne sont visés par aucun facteur déclenchant. D'autres titres de capital hybrides, comme ceux pouvant être convertis en actions privilégiées, ceux assortis de dispositions permettant le report autant cumulatif que non cumulatif de coupons et ceux assortis de mécanismes inhabituels de règlement de coupons font également partie de l'univers. Les titres liés à des actions et les titres en défaut sont exclus.

Des règles servant à la constitution de l'indice sont ensuite appliquées à cet univers obligataire sur l'ensemble du marché canadien. Au début, les titres sont regroupés par

durée, secteur et note. Généralement, dans le cas d'obligations échéant dans moins de dix ans, les règles servant à la constitution de l'indice réduisent l'exposition aux obligations du gouvernement du Canada et augmentent l'exposition aux obligations de sociétés à échéance analogue, qui généralement produisent un rendement plus élevé. Dans le cas d'obligations échéant dans plus de dix ans, les règles servant à la constitution de l'indice augmentent l'exposition aux obligations du gouvernement du Canada. Les sociétés émettrices sont limitées à une exposition maximale de 5 % au sein de l'indice.

Une fois que les pondérations entre groupes de constituants sont établies, les titres admissibles sont pondérés en fonction de leur capitalisation boursière au sein de chaque groupe de constituants. Alors que les pondérations des titres sont proportionnelles à leur capitalisation boursière au sein des groupes de constituants, les groupes de constituants eux-mêmes ne sont pas pondérés en fonction de la capitalisation boursière. Par conséquent, les pondérations des titres au niveau de l'indice ne devraient pas correspondre à leur pondération selon la capitalisation boursière. L'indice est rééquilibré mensuellement et les pondérations sont établies le dernier jour ouvrable du mois.

Le site Web du *fournisseur d'indices*, à l'adresse https://institutional.fidelity.com/app/item/RD_9895566.html (en anglais seulement), donne des renseignements plus détaillés sur la méthode utilisée pour établir l'indice.

Le Fonds peut également détenir des éléments de trésorerie. Si le Fonds détient un excédent de trésorerie, l'équipe de gestion de portefeuille du Fonds peut acheter des titres qui composent l'indice ou qui s'en rapprochent raisonnablement ou peut utiliser des *dérivés* à court terme pour reproduire l'indice jusqu'à ce que l'excédent de trésorerie puisse être investi dans des titres du *fonds sous-jacent*.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		

	Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices	●	
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change		
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements <i>ESG</i>		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers		
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles	●	
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Opérations de mise en pension de titres		●
Opérations de prise en pension de titres		●
Méthode d'échantillonnage	●	
Opérations de prêt de titres		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice	●	
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds d'obligations mondiales		
Type de titres	Parts des séries B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B	1,00 %	0,095 %
	F	0,50 %	0,075 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à générer un revenu régulier et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs du monde entier. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit directement, ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à rendement élevé* et des *titres de créance à taux variable* du monde entier;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;
- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des industries, et adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus (suite)

- considérant la *duration* du *fonds sous-jacent*, possède la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
 - les placements du *fonds sous-jacent* dans des *titres à revenu fixe de moindre qualité* ne dépasseront généralement pas 70 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*;
 - tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe*, notamment :
 - les politiques des gouvernements et des banques centrales,
 - la dynamique budgétaire,
 - la démographie,
 - les politiques commerciales,
 - la gestion des devises,
 - les cycles de défaut,
 - l'inflation,
 - la dynamique des cycles économiques;
 - peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - le rendement actuel,
 - la solidité du bilan,
 - le levier financier,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
 - examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs, comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans l'industrie,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de bénéfices,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - le rendement actuel,
 - la solidité du bilan,
 - le levier financier,
 - la liquidité,
 - la capacité prévue d'assurer le service de la dette;
 - investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, que nous appelons des *fonds de troisième niveau* du Fonds;
 - peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné.
- Le *fonds sous-jacent* peut également :
- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
 - investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. Le *fonds sous-jacent* restreindra habituellement son exposition globale aux devises à 20 % de sa valeur liquidative. L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

Le *fonds sous-jacent* assume la responsabilité de la gestion de portefeuille relativement à la sélection de tout *fonds de*

troisième niveau et de tout autre actif détenus par le *fonds sous-jacent*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus (suite)

	Risque principal	Risque additionnel		Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●	Opérations de prise en pension de titres		●
Emprunts		●	Méthode d'échantillonnage		
Calcul et dissolution des indices			Opérations de prêt de titres		●
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●	Séries		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●	Ventes à découvert		
Marchandises		●	Petites sociétés		
Concentration		●	Spécialisation		●
Crédit	●		Reproduction d'un indice		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>			Cours des parts et marché actif		
Change	●		Fractionnement et regroupement des parts		
Cybersécurité		●			
<i>Dérivés</i>	●				
Placements ESG					
Titres de capitaux propres					
<i>FNB</i>	●				
Placements étrangers	●				
Impôt sur le revenu		●			
Stratégies de placement indicielles					
Taux d'intérêt	●				
Opérations importantes		●			
<i>Effet de levier</i>					
Liquidité		●			
Gestion de portefeuille		●			
Courtier principal					
Modèle quantitatif et techniques quantitatives					
Rééquilibrage et souscription					
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●			

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité

Détails sur le fonds

Type de fonds	Fonds de titres à revenu fixe mondiaux		
Type de titres	Parts des séries B*, F* et O d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B	1,00 %	0,095 %
	F	0,50 %	0,075 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à générer un revenu régulier et la possibilité de gains en capital.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des titres de ce *fonds sous-jacent*. Le *fonds sous-jacent* vise à fournir une source de revenu constante et la possibilité de gains en capital en investissant principalement dans une combinaison de *titres à revenu fixe* d'émetteurs du monde entier, privilégiant les *titres à revenu fixe de qualité*. Le *fonds sous-jacent* peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans d'autres *fonds sous-jacents*. À l'heure

actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après sont celles du Fonds du *fonds sous-jacent*, le FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des *fonds sous-jacents*, dans un vaste éventail de *titres à revenu fixe*, y compris des *titres à revenu fixe de qualité*, des *titres à rendement élevé* et des *titres de créance à taux variable* mondiaux;
- répartit l'actif du *fonds sous-jacent* de manière tactique entre les émetteurs de différents secteurs du marché, de différentes industries et catégories d'actifs et sur différentes durées, selon son appréciation de la valeur relative de chaque secteur, industrie, catégorie d'actifs ou durée;
- combine des perspectives descendantes et une sélection ascendante des titres;
- effectue une analyse macroéconomique afin de déterminer les positions descendantes qui sont adoptées pour rajuster de manière tactique la composition du portefeuille au fil du temps comme la sélection des catégories d'actifs, la rotation sectorielle et le choix des industries, et adopte des perspectives descendantes afin d'établir la répartition sectorielle, la qualité, le positionnement sur la courbe des taux et la *duration* du portefeuille;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité (suite)

- considérant la *duration* du *fonds sous-jacent*, possède la souplesse voulue pour varier la *duration* selon les conditions qui prévalent sur les marchés;
- les placements du *fonds sous-jacent* dans des *titres à revenu fixe de moindre qualité* ne dépasseront généralement pas 25 % de l'actif net du *fonds sous-jacent*;
- investit plus de 10 % de sa valeur liquidative dans d'autres *fonds sous-jacents*, qui sont des *fonds de troisième niveau* du Fonds;
- peut en tout temps modifier les *fonds de troisième niveau* dans lesquels elle investit ou la proportion de l'actif investie dans un *fonds de troisième niveau* donné;
- tient compte de facteurs qui façonnent les marchés des *titres à revenu fixe*, notamment :
 - les politiques des gouvernements et des banques centrales,
 - la dynamique budgétaire,
 - la démographie,
 - les politiques commerciales,
 - la gestion des devises,
 - les cycles de défaut,
 - l'inflation,
 - la dynamique des cycles économiques;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des *titres à revenu fixe de qualité*, tenir compte d'autres facteurs, dont :
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - le rendement actuel,
 - la solidité du bilan,
 - le levier financier,
 - les occasions d'opérations à court terme découlant des inefficiences du marché;
- examine, lorsqu'elle achète et vend des *titres à rendement élevé*, le potentiel de chaque émetteur en fonction de facteurs, comme :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans l'industrie,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de bénéfices,
 - les compétences de l'équipe de direction,
 - les caractéristiques du titre,
 - le cours par rapport à la valeur estimative à long terme,
 - la solvabilité de l'émetteur,
 - le rendement actuel,
 - la solidité du bilan,
 - le levier financier,
 - la liquidité,
 - la capacité prévue d'assurer le service de la dette.

Le *fonds sous-jacent* peut également :

- investir dans des titres qui ne génèrent pas de revenu, y compris des titres en défaut et des actions ordinaires;
- investir dans des sociétés dont la situation financière est difficile ou incertaine;
- investir dans des *actions chinoises de catégorie A*;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds, le *fonds sous-jacent* ou tout *fonds de troisième niveau* peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*.

Le *fonds sous-jacent* peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. Le *fonds sous-jacent* restreindra habituellement son exposition globale aux devises à 10 % de sa valeur liquidative. L'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* prend cette décision dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de placement globale du *fonds sous-jacent* qui est basée sur un certain nombre de facteurs, y compris son avis sur les mérites d'un placement dans une devise donnée par rapport au dollar canadien. L'exposition du *fonds sous-jacent* aux devises dépend de l'importance des placements libellés en devises, ainsi que de la mesure dans laquelle l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* décide de couvrir l'exposition aux devises du *fonds sous-jacent*. L'exposition aux devises du *fonds sous-jacent* pourrait changer en tout temps, sans préavis.

La responsabilité de la gestion de portefeuille est prise en charge de la manière suivante :

- le *fonds sous-jacent* sélectionne tout *fonds de troisième niveau* et tout autre actif détenu par le *fonds sous-jacent*;
- tout *fonds de troisième niveau* sélectionne l'actif détenu par le *fonds de troisième niveau*.

Le Fonds, le *fonds sous-jacent* et tout *fonds de troisième niveau* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité (suite)

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		●
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		●
Marchandises		●
Concentration		●
Crédit	●	
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>	●	
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt	●	
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et		

	Risque principal	Risque additionnel
souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation		●
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Advantage Bitcoin^{MD}

Détails sur le fonds

Type de fonds	Stratégie alternative		
Type de titres	Parts des séries B*, F* et O* d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B	0,89%	0,115 %
	F	0,39 %	0,095 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à investir dans le bitcoin.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, également géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à investir dans le bitcoin. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}.

Pour atteindre l'objectif du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans le bitcoin;
- peut acheter des *dérivés* ou conclure des opérations sur *dérivés* qui procurent une exposition économique au bitcoin, mais tout recours à des *dérivés* sera accessoire à la principale stratégie de placement du *fonds sous-jacent*, qui consiste à investir directement dans le bitcoin.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le Fonds peut conclure des *opérations de prêt de titres*.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD} figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec votre *conseiller financier* ou avec nous.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le niveau de risque que vous prenez doit parfaitement vous convenir. Discutez-en avec votre *conseiller financier* avant d'investir.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Advantage Bitcoin^{MD} (suite)

Bien que le Fonds n'investisse pas directement dans le bitcoin, il investit la quasi-totalité de son actif dans des parts du *fonds sous-jacent*, qui vise à investir dans le bitcoin. Un fonds qui investit dans un *fonds sous-jacent* comporte des risques semblables à ceux d'un placement dans ce *fonds sous-jacent*. Les risques décrits en premier sont les risques associés aux placements dans le bitcoin, suivis des autres risques associés aux placements dans le Fonds. Bien que les stratégies de placement soient employées dans le but d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques associés aux placements dans le bitcoin

Risque associé aux cryptomonnaies

Les cryptomonnaies (notamment le bitcoin), souvent appelées « monnaies virtuelles » ou « monnaies numériques », fonctionnent comme un marché financier entre pairs décentralisé et réserve de valeurs utilisées comme de l'argent. Les cryptomonnaies fonctionnent sans la supervision d'une autorité centrale ou des banques et ne sont pas soutenues par un gouvernement.

Les cryptomonnaies n'ont pas cours légal. Les gouvernements pourraient restreindre l'utilisation et l'échange de cryptomonnaies, et la réglementation en Amérique du Nord est encore en développement. Les plateformes de négociation de cryptomonnaies peuvent cesser leurs opérations ou s'arrêter définitivement pour cause de fraude, de problèmes techniques, de piratage ou de logiciels malveillants.

Risque associé au peu d'antécédents

Le réseau ainsi que le bitcoin en tant qu'actif numérique ou jeton ont peu d'antécédents. Rien ne garantit que l'utilisation du bitcoin et de son réseau continuent d'augmenter. On ignore comment tous les éléments du bitcoin évolueront au fil du temps, y compris en ce qui a trait à la gouvernance entre les mineurs, les développeurs

et les utilisateurs. La communauté bitcoin a réussi à surmonter des défis techniques et politiques depuis sa création, et les antécédents du développement des logiciels à code source libre indiquent qu'une communauté dynamique peut modifier des logiciels en développement à un rythme suffisant pour demeurer pertinente. Cependant, le maintien d'une telle communauté n'est pas garanti.

Volatilité du cours du bitcoin

Le marché du bitcoin est sensible aux nouveaux développements, et tout changement important dans la perception du marché pourrait causer de grandes fluctuations du volume et des cours.

Le cours du bitcoin sur les plateformes de négociation publiques a un historique limité et il est influencé par de nombreux facteurs, notamment les niveaux de liquidité sur les plateformes de négociation. Même les principales plateformes de négociation ont subi des interruptions opérationnelles, ce qui a limité la liquidité du bitcoin sur les plateformes de négociation et entraîné la volatilité des cours et la baisse de confiance envers le réseau et le marché des plateformes de négociation de façon générale.

La fixation du prix en fonction de la tendance du bitcoin entraîne de la spéculation concernant la plus-value future du bitcoin, la rendant plus volatile.

Malgré l'avantage marqué du bitcoin en tant que pionnier par rapport aux autres actifs numériques, il est possible qu'un autre actif numérique devienne plus populaire, ce qui viendrait réduire la part de marché du bitcoin.

Diminution potentielle de la demande mondiale du bitcoin

En tant que monnaie, le bitcoin doit servir de moyen d'échange, de réserve de valeurs et d'unité de compte. Pour nombre de personnes, le bitcoin est devenu un moyen international d'échange. Les spéculateurs et les

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

investisseurs utilisant le bitcoin comme réserve de valeurs, ce qui crée une demande supplémentaire. Si les consommateurs cessaient d'utiliser le bitcoin comme moyen d'échange, ou si son adoption ralentissait, le cours du bitcoin pourrait diminuer.

Le bitcoin pourrait ne pas être en mesure de maintenir sa valeur à long terme sur le plan du pouvoir d'achat dans l'avenir et son acceptation en tant que moyen de paiement par les commerçants de détail traditionnels et les entreprises commerciales pourrait stagner.

Les institutions financières pourraient refuser de soutenir les transactions comportant du bitcoin

Les banques et d'autres institutions financières établies pourraient refuser de traiter les fonds associés aux transactions en bitcoin, de traiter les virements à destination ou en provenance de plateformes de négociation, de sociétés ou de fournisseurs de services liés au bitcoin, ou de tenir des comptes pour les personnes effectuant des transactions en bitcoin. Si cela se produisait, le *fonds sous-jacent* serait incapable de payer le produit de rachat dans le délai prescrit par le *Règlement 81-102*.

Assurance

Le *fonds sous-jacent* ne souscrit pas d'assurance contre le risque de perte associé au bitcoin détenu pour le compte du *fonds sous-jacent*.

Le dépositaire du *fonds sous-jacent*, Services de compensation Fidelity Canada s.r.i., détient une assurance responsabilité civile professionnelle à hauteur des montants exigés en vertu des Règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») ou des dispenses accordées en vertu de celles-ci, qui couvre les services sur actifs numériques fournis par le dépositaire. Cette assurance s'ajoute à l'assurance souscrite par le sous-dépositaire, dont il est question ci-après.

Le sous-dépositaire de bitcoin du *fonds sous-jacent* détient la majorité du bitcoin dont il a la garde hors ligne en « stockage à froid ». Les actifs numériques détenus en stockage à froid sont protégés par les mesures de sécurité du sous-dépositaire de bitcoin, qui tiennent compte généralement des pratiques exemplaires dans l'industrie des paiements et dans l'univers cryptoactif en particulier. De plus, le bitcoin peut être temporairement détenu en ligne dans un « stockage à chaud » auprès du sous-dépositaire de bitcoin.

À l'heure actuelle, le sous-dépositaire de bitcoin du *fonds sous-jacent* détient une assurance responsabilité civile professionnelle afin de protéger le sous-dépositaire de bitcoin contre des risques comme le vol d'espèces et d'actifs numériques (y compris le vol de biens provenant de stockages à chaud du sous-dépositaire de bitcoin), laquelle est assortie de limites minimales que le sous-dépositaire de bitcoin juge nécessaires et souscrite auprès de compagnies d'assurance ayant la notation minimale de « A-, VII » attribuée par AM Best. à l'égard des actifs numériques qu'il détient, soit dans un « stockage à chaud » ou dans son système de stockage à froid. Le montant et la disponibilité continue de cette couverture d'assurance sont susceptibles de changer à l'appréciation du sous-dépositaire de bitcoin.

Résidence du sous-dépositaire de bitcoin du fonds sous-jacent

Le sous-dépositaire de bitcoin du *fonds sous-jacent* ne réside pas au Canada, et la totalité ou une partie importante de ses actifs sont situés à l'extérieur du Canada. Par conséquent, il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre lui au Canada.

Les principaux porteurs du bitcoin contrôlent une proportion importante du bitcoin en circulation

Il semblerait que les 100 principales adresses bitcoin détiennent plus de 10 % du bitcoin actuellement en circulation. Bien que ce pourcentage ait diminué au fil des

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Advantage Bitcoin^{MD} (suite)

années, il demeure important. Si un des principaux porteurs devait liquider sa position en bitcoin, cela pourrait causer de la volatilité.

Réglementation du bitcoin

La réglementation du bitcoin continue d'évoluer en Amérique du Nord et dans les territoires étrangers, ce qui pourrait restreindre l'utilisation du bitcoin ou avoir un effet sur la demande du bitcoin.

Perte des « clés privées »

La perte ou la destruction des « clés privées » du *fonds sous-jacent* pourrait empêcher ce dernier d'avoir accès à son bitcoin. La perte de ces clés privées pourrait être irréversible et entraîner la perte de la totalité ou de la quasi-totalité des bitcoins du *fonds sous-jacent*.

Les avoirs du fonds sous-jacent pourraient devenir illiquides

Il se peut que le *fonds sous-jacent* ne puisse pas être toujours en mesure de vendre son bitcoin au prix voulu. Il pourrait devenir difficile d'exécuter une opération à un prix donné lorsque le nombre d'ordres d'achat et de vente est relativement faible sur le marché, y compris sur les plateformes de négociation, ou en cas de pénurie du bitcoin sur le marché. L'illiquidité imprévue du marché pourrait causer d'importantes pertes aux porteurs du bitcoin.

Transferts inappropriés

Les transferts de bitcoin sont irréversibles. Un transfert inapproprié dans lequel du bitcoin est envoyé à la mauvaise personne, que cela soit par inadvertance ou par suite d'un vol, ne peut être annulé que si le destinataire accepte de le renvoyer à l'expéditeur original dans le cadre d'une transaction subséquente.

Cadre réglementaire incertain

En raison du peu d'antécédents liés au bitcoin et de l'émergence de celui-ci comme nouvelle catégorie d'actifs,

la réglementation le régissant est encore en cours. Par exemple, aux États-Unis, la Commodity Futures Trading Commission a décidé que le bitcoin constituait une marchandise, tandis que le IRS le considère comme un bien. La Securities and Exchange Commission des États-Unis ainsi que les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada sont généralement d'avis que le bitcoin est une marchandise; toutefois, elles n'ont pas fait de déclaration officielle concernant sa classification.

Des modifications récentes à *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) traitent les « effets de paiement virtuel » (essentiellement, des cryptomonnaies utilisées comme instrument d'échange) comme un « effet financier », semblable à des actions, aux fins de l'application de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) et de l'application de la TPS/TVH. Entre temps, d'autres territoires, comme l'Union européenne, la Russie et le Japon, prévoient considérer le bitcoin comme une monnaie aux fins de l'impôt. Si l'ARC adoptait la position selon laquelle l'ether n'était pas admissible à titre d'« effet de paiement virtuel » en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) et prenait plutôt la position que les opérations sur bitcoins sont traitées comme l'achat et la vente de biens intangibles, le *fonds sous-jacent* pourrait être tenu responsable d'avoir omis de percevoir la TPS/TVH sur la disposition de bitcoins ou d'avoir omis de verser la TPS/TVH sur l'achat de bitcoins.

Puisque les marchés de cryptoactifs sont en grande partie non réglementés aujourd'hui, de nombreux marchés et de nombreuses *contreparties* qui négocient ou facilitent la négociation exclusivement en cryptoactifs ne sont pas assujettis aux exigences d'inscription ou de permis auprès d'organismes de réglementation, de sorte qu'ils ne sont pas directement visés par les obligations qui s'appliquent aux sociétés de services financiers. Cette incertitude d'ordre réglementaire et toute nouvelle réglementation ou modification apportée à la réglementation applicable

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

pourraient avoir une incidence sur le Fonds et le *fonds sous-jacent*.

Risques associés au réseau

Dépendance envers les développeurs de bitcoin

De nombreux contributeurs aux logiciels du réseau sont au service de sociétés de l'industrie, mais la plupart ne sont pas directement rémunérés pour leur aide au maintien du protocole. Par conséquent, il n'existe aucun contrat ni aucune garantie prévoyant qu'ils continueront à contribuer au réseau.

Problèmes liés à la cryptographie sous-jacente au réseau

Bien que le réseau soit un réseau d'actifs numériques établi, lui et les autres protocoles cryptographiques et algorithmiques qui régissent l'émission d'actifs numériques constituent une industrie nouvelle à évolution rapide visée par de nombreux facteurs difficiles à évaluer. Des lacunes dans le code source des actifs numériques ont déjà été exposées et exploitées. La cryptographie sous-jacente au bitcoin pourrait se révéler déficiente ou inefficace, ou l'évolution des mathématiques ou de la technologie, tels les progrès dans le calcul numérique, la géométrie algébrique et l'informatique quantique, pourrait rendre cette cryptographie inefficace. Dans l'une ou l'autre de ces circonstances, un acteur malveillant pourrait s'emparer du bitcoin du *fonds sous-jacent*. Si la fonctionnalité du réseau était compromise, le réseau pourrait devenir moins attrayant pour les utilisateurs.

Des différends quant au développement du réseau pourraient entraîner des retards

Les contributeurs au réseau et les mineurs qui prennent en charge le réseau pourraient ne pas s'entendre sur la manière de développer et de maintenir le logiciel. La communauté est souvent lente à réagir lorsqu'il s'agit de questions de protocole litigieuses.

L'augmentation de l'intérêt à l'égard du bitcoin pourrait avoir un effet sur la capacité du réseau de satisfaire à la demande

L'une des questions les plus litigieuses au sein de la communauté bitcoin porte sur la façon d'adapter le réseau à la croissance de la demande des utilisateurs. Il sera cependant important que la communauté continue le développement du réseau à un rythme qui répond à la demande de transactions en bitcoin.

La chaîne de blocs pourrait subir un embranchement ou une scission

Les logiciels et protocole du réseau sont des codes sources libres. Lorsque les développeurs proposent une modification et qu'une grande majorité de mineurs y consentent, le changement est mis en œuvre et le réseau continue de fonctionner de façon ininterrompue. Toutefois, si un changement était activé sans ce niveau de consentement et que la modification n'était pas compatible avec le logiciel existant, il pourrait en résulter ce qu'on appelle un « embranchement divergent » (c.-à-d. une scission) du réseau et de la chaîne de blocs. Une chaîne de blocs est maintenue par le logiciel antérieur à la modification, tandis que l'autre le serait par le logiciel postérieur à la modification. Cela ferait en sorte que les algorithmes des deux chaînes de blocs fonctionneraient en parallèle mais que chacun édifierait une chaîne de blocs indépendante au moyen d'actifs natifs indépendants.

Deux embranchements divergents du bitcoin se sont produits en 2017. À la suite d'un débat sur la façon d'étendre la capacité de transaction du réseau, le 1^{er} août 2017, la monnaie numérique s'est scindée en deux branches : Bitcoin Classic et Bitcoin Cash. Le 24 octobre 2017, le bitcoin s'est de nouveau scindé pour créer Bitcoin Gold. Les trois embranchements divergents existent toujours aujourd'hui, et bien que leur valeur combinée soit supérieure à la valeur du réseau avant la

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Advantage Bitcoin^{MD} (suite)

survenance de l'embranchement, de futurs cas d'embranchement pourraient se révéler néfastes pour la valeur du réseau.

Si un embranchement dans la chaîne de blocs entraîne l'émission au *fonds sous-jacent* d'un actif nouveau ou de remplacement qui s'ajoute au bitcoin, ou le choix de conserver le bitcoin existant ou de l'échanger contre un autre cryptoactif, Fidelity prendra la décision de placement qu'elle juge dans l'intérêt du *fonds sous-jacent* et des investisseurs au moment en question.

La convention de sous-dépositaire de bitcoin du *fonds sous-jacent* prévoit que le sous-dépositaire de bitcoin détermine, à sa seule appréciation, quelle branche de la chaîne de blocs il prend en charge, et il n'a pas l'obligation de prendre en charge quelque autre embranchement ou version de celle-ci.

La manière dont le *fonds sous-jacent* traitera un embranchement dans la chaîne de blocs sera ultimement du ressort de Fidelity. De nombreux facteurs seront vraisemblablement pertinents à une telle décision, dont la valeur et la liquidité de l'actif nouveau ou de remplacement, et il faudra déterminer si l'aliénation de cet actif donne lieu à un cas d'imposition pour le *fonds sous-jacent*. Nous consulterons l'auditeur du *fonds sous-jacent* pour veiller à ce que tous les actifs détenus par le *fonds sous-jacent* en raison d'un embranchement soient convenablement évalués conformément aux normes internationales d'information financière.

Parachutage

Le bitcoin pourrait faire l'objet d'une opération semblable à un embranchement, qu'on appelle « parachutage », où les promoteurs d'un nouvel actif numérique annoncent aux porteurs d'un autre actif numérique qu'ils auront le droit de réclamer, gratuitement, un certain montant du nouvel actif numérique. Par exemple, en mars 2017, les promoteurs de Stellar Lumens ont annoncé que quiconque était

propriétaire de bitcoins en date du 26 juin 2017 pouvait réclamer, jusqu'au 27 août 2017, un certain montant de Stellar Lumens. Le *fonds sous-jacent* pourrait ou non participer à un parachutage, et pourrait ou non être capable de réaliser les avantages économiques de la détention du nouvel actif numérique. Il revient exclusivement à Fidelity de décider de réclamer ou non un nouvel actif créé par suite d'un parachutage.

Dépendance à l'égard d'Internet

Les mineurs se transmettent les transactions via Internet, et lorsque les blocs sont extraits, ils sont transmis par Internet. Les sociétés ont accès à la chaîne de blocs par Internet, et la plupart des clients ont accès à ces sociétés par Internet. Ainsi, tout le système dépend du fonctionnement continu d'Internet.

Risque associé à l'obtention par une entité d'une part de 51 % du réseau

Si une entité obtenait le contrôle de plus de 51 % de la puissance de calcul, cette entité pourrait utiliser sa part majoritaire pour dépenser en double le bitcoin. Essentiellement, l'entité enverrait du bitcoin à une personne, ce qui est confirmé dans la chaîne de blocs existante, tout en créant une chaîne de blocs parallèle qui envoie le même bitcoin à une autre personne qu'elle contrôle. Après un certain temps, l'entité libérerait sa chaîne de blocs dissimulée et annulerait les transactions antérieurement confirmées. En raison de la façon dont fonctionne le minage, la nouvelle chaîne de blocs deviendrait le registre officiel.

Changement possible des frais de transaction

Les mineurs perçoivent des frais pour chaque transaction qu'ils confirment, en ajoutant les transactions non confirmées antérieurement à de nouveaux blocs dans la chaîne de blocs. Par le passé, les mineurs ont accepté des frais de vérification de transactions relativement peu élevés parce que leur coût marginal associé à la validation des

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

transactions non confirmées est faible. Si les mineurs commençaient à demander des frais plus élevés, cela pourrait réduire l'attrait du réseau.

Attaques contre le réseau

Le réseau est périodiquement susceptible d'attaques par déni de service distribuées pour embourber la liste de transactions comptabilisées par les mineurs, ce qui peut ralentir la confirmation de transactions authentiques. Un autre mode d'attaque consisterait à placer hors ligne un grand nombre de mineurs, car il faudrait un certain temps avant que l'entrave au processus de minage ne se résorbe algorithmiquement, ce qui retarderait la création de blocs ainsi que la vérification des transactions. À ce jour, aucun de ces scénarios n'a affligé le réseau sur une longue durée ou de façon systématique.

Diminution de la prime de minage

Dans le cas du réseau, la prime de minage diminuera au fil du temps. Le 11 mai 2020, la prime de minage est passée de 12,5 à 6,25 bitcoins. La prime de minage diminuera à 3,125 bitcoins en 2024. À mesure que la prime de minage diminue, la structure d'incitation au minage pourrait migrer vers des frais de vérification des transactions supérieurs. Si les frais de vérification de transactions deviennent trop élevés, il pourrait y avoir une certaine réticence à utiliser le bitcoin sur le marché.

Concurrents du bitcoin

Dans la mesure où un concurrent du bitcoin gagne en popularité et obtient une plus grande part de marché, l'usage et le cours du bitcoin pourraient subir des contrecoups. La concurrence des sociétés bien établies dans l'industrie des cartes de crédit et des paiements pourrait avoir des effets défavorables sur le bitcoin et son cours.

Concentration du pouvoir de traitement des confirmations de transactions en Chine

En raison des escomptes préférentiels sur les tarifs d'électricité, d'importants groupes de minage exercent leurs activités en Chine. Le gouvernement chinois pourrait intervenir sur les opérations de ces mineurs de plusieurs façons. Premièrement, tout le trafic vers les groupes de mineurs doit passer par la grande muraille coupe-feu de Chine, ce qui signifie que le gouvernement chinois pourrait couper leur connexion au réseau. Deuxièmement, le gouvernement chinois a déjà banni partiellement le bitcoin, et rien ne garantit qu'il ne tente pas de le bannir entièrement. Si le gouvernement bannissait le bitcoin, cela pourrait rendre le minage de bitcoin inintéressant pour la plupart des mineurs chinois, ce qui serait néfaste pour le réseau.

Importante consommation d'énergie pour l'exploitation du réseau

En raison de la grande puissance de calcul nécessaire pour le minage de bitcoin, la consommation d'énergie du réseau pourrait être jugée insoutenable ou le devenir, à moins que des améliorations de l'efficacité ne soient conçues pour le protocole. Cela pourrait constituer un risque pour l'acceptation généralisée et durable du réseau en tant que plateforme transactionnelle entre pairs.

Risques associés aux plateformes de négociation

Réglementation des plateformes de négociation

Les plateformes de négociation sont des marchés au comptant sur lesquels du bitcoin peut être échangé contre des dollars américains. Les plateformes de négociation ne sont pas réglementées en tant que bourses de valeurs ou marchés à terme de marchandises sous le régime des lois sur les valeurs mobilières ou des lois sur les contrats à terme sur marchandises du Canada, des États-Unis ou d'autres territoires.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Historique d'exploitation limité des plateformes de négociation

Les plateformes de négociation ont des antécédents d'exploitation limités.

Le piratage des plateformes de négociation pourrait avoir un effet négatif sur la perception de la sécurité du réseau

Les chaînes de blocs du réseau n'ont jamais été compromises par des pirates, mais les plateformes de négociation l'ont souvent été. Les plateformes de négociation qui suivent les pratiques exemplaires sont assurées, et la plupart d'entre elles n'ont pas été piratées ou, si elles l'ont été, la perte a été minime. La plupart des volumes de négociation en bitcoin ont eu lieu sur les dix principales plateformes de négociation du monde, dont bon nombre sont réglementées par le département des services financiers de l'État de New York et ont une assurance couvrant leurs actifs en stockage à chaud. Le cours du bitcoin est menacé si une plateforme est piratée, car le piratage peut ébranler la confiance des investisseurs qui ne comprennent pas la différence entre la faiblesse de la plateforme et la faiblesse du bitcoin et de sa chaîne de blocs.

Différence de cours du bitcoin sur les plateformes de négociation

La plupart des plateformes fonctionnent en îlots de liquidité. Lorsque la demande monte en flèche sur une plateforme donnée, le cours du bitcoin sur cette plateforme peut aussi monter en flèche, de sorte que le bitcoin est négocié à prime par rapport aux autres plateformes. Cette tendance est courante par région, les plateformes chinoises comportant fréquemment des négociations à prime par rapport aux plateformes situées en Europe ou aux États-Unis.

Fermeture de plateformes de négociation

Depuis 2013, plusieurs plateformes de négociation ont été fermées ou ont connu des perturbations en raison de fraude, de panne, d'atteinte à la sécurité ou d'attaques par déni de service distribuées. Dans bon nombre de ces cas, les clients de ces plateformes de négociation n'ont pas été indemnisés pour la perte partielle ou complète des soldes de leur compte. Si les plateformes de négociation moins importantes ne disposent pas de l'infrastructure et de la capitalisation qui rendent les grandes plateformes de négociation plus stables, les grandes plateformes de négociation sont par contre plus susceptibles d'être ciblées par les pirates et les logiciels malveillants.

Les contraintes de liquidité sur les marchés du bitcoin pourraient avoir un effet sur les avoirs du fonds sous-jacent

La liquidité et le volume de négociation du bitcoin croissent, mais le bitcoin n'est pas encore un actif pleinement développé. Il se peut que le *fonds sous-jacent* ne puisse pas être toujours en mesure pouvoir d'acquérir ou de liquider son bitcoin au prix voulu. Il pourrait devenir difficile d'exécuter une opération à un prix donné lorsque le nombre d'ordres d'achat et de vente est relativement faible sur le marché, y compris sur les plateformes de négociation de cryptoactifs. Lorsqu'il transige sur les marchés des cryptoactifs, le *fonds sous-jacent* est en concurrence pour la liquidité avec d'autres grands investisseurs, y compris les spéculateurs, les mineurs, les autres fonds d'investissement et les investisseurs institutionnels. L'illiquidité imprévue du marché, et d'autres facteurs qui échappent à notre contrôle, peuvent entraîner d'importantes pertes pour les porteurs d'un cryptoactif, dont le bitcoin. Les importantes positions en bitcoin que le *fonds sous-jacent* peut acquérir font augmenter les risques d'illiquidité. De plus, la liquidation de sommes importantes en bitcoin peut influencer sur le cours du bitcoin.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Par ailleurs, les plateformes de négociation de cryptoactifs et les dépositaires qui utilisent l'*effet de levier* dans le cadre de leurs activités s'exposeraient à un risque de solvabilité advenant des retraits importants dont la valeur excède celle des actifs liquides. Le dépositaire du *fonds sous-jacent* et le sous-dépositaire de bitcoin n'utilisent pas l'*effet de levier* ni n'hypothèquent à nouveau des cryptoactifs, dont le bitcoin, afin d'éviter toute exposition à ce risque ou toute société qui emploie de telles tactiques. Toutefois, l'insolvabilité de concurrents dans l'industrie pourrait accroître la *volatilité* et se répercuter sur la liquidité du bitcoin du *fonds sous-jacent*. Ainsi, le *fonds sous-jacent* pourrait se heurter à une augmentation des coûts d'exécution des opérations ou être dans l'impossibilité d'exécuter quelque opération dans ces circonstances.

Risque de manipulation sur les plateformes de négociation

On sait que certaines plateformes de négociation ont permis ou publié des nombres d'ordres ou des volumes de négociation artificiellement élevés. Les plateformes de négociation ne sont pas tenues d'adopter des politiques et des procédures en vue de détecter et de prévenir les activités de négociation manipulatoires et trompeuses et, en cas de détection de telles activités, les plateformes de négociation n'auront pas nécessairement les procédures ou l'autorité nécessaires pour sanctionner ou dissuader de telles activités ou pour détecter la fraude, enquêter sur celle-ci et tenter des poursuites à son égard.

Fidelity veille à s'assurer que les plateformes de négociation sur lesquelles le *fonds sous-jacent* transige sont réputées et stables et se conforment à la réglementation RPC.

Règlement des opérations sur le réseau

Il n'existe aucune chambre de compensation centrale pour les transactions espèces à bitcoin. Selon la pratique actuelle, l'acquéreur de bitcoin envoie une monnaie

fiduciaire à un compte bancaire désigné par le vendeur, et le vendeur publie le transfert du bitcoin à l'adresse bitcoin publique de l'acquéreur dès réception des espèces. L'acheteur et le vendeur suivent le transfert au moyen d'un numéro d'identification de transaction créé dès le transfert et devant être inclus dans la confirmation de blocs suivante. Lorsque le *fonds sous-jacent* achète du bitcoin, il se pourrait que le vendeur n'effectue pas le transfert sur le réseau dès réception des espèces provenant du *fonds sous-jacent* ou que la banque auprès de laquelle le vendeur détient son compte ne crédite pas les espèces provenant du *fonds sous-jacent* au compte du vendeur. Nous atténuons ce risque en transigeant avec des vendeurs réglementés qui ont fait l'objet d'un contrôle préalable et en confirmant la solvabilité du vendeur et la banque désignée par chaque vendeur en fonction de renseignements publics.

Autres risques associés à un placement dans le Fonds et le fonds sous-jacent

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds et le *fonds sous-jacent* sont assujettis. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistants pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

En ce qui concerne le **Risque associé à l'impôt sur le revenu**, en plus de la description qui en est faite précédemment dans le présent document, le texte qui suit s'applique à ce Fonds :

Puisque le *fonds sous-jacent* a l'intention d'être un détenteur à long terme de bitcoins, Fidelity s'attend à ce que, de façon générale, le *fonds sous-jacent* traite ses gains (ou ses pertes) découlant de la disposition de bitcoins comme des gains en capital (ou des pertes en capital). En

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD} (suite)

général, l'ARC détermine, à la lumière de l'ensemble des faits, des clauses pertinentes du contrat et du droit privé applicable, si un événement, une opération ou un transfert relativement à des cryptomonnaies comme le bitcoin, y compris le transfert de bitcoins à une bourse et plateforme de prêts de cryptomonnaies centralisée, constitue ou non une disposition. L'ARC a adopté la position administrative selon laquelle elle considère généralement les cryptomonnaies, tel que le bitcoin, comme une marchandise aux fins de l'impôt sur le revenu. Aux fins de l'application de la TPS/TVH, les dispositions de cryptomonnaies admissibles à titre d'« effet de paiement virtuel » devraient être traitées comme des fournitures exonérées, de manière semblable aux transactions visant des titres de capitaux propres. Aussi, l'ARC a exprimé l'opinion que les gains (ou les pertes) des fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital, quoique le traitement dans chaque cas particulier demeure une question de fait à trancher à la lumière de l'ensemble des circonstances. Si le *fonds sous-jacent* déclarait une opération au titre du capital, mais que l'ARC déterminait par la suite qu'elle est une opération au titre du revenu, cela pourrait faire augmenter le revenu net du *fonds sous-jacent* que ce dernier distribue automatiquement à ses investisseurs, y compris le Fonds. Ainsi, les investisseurs résidant au Canada, tel que le Fonds, pourraient faire l'objet d'une nouvelle cotisation de l'ARC suivant laquelle le montant de cette augmentation serait ajouté à leur revenu imposable, et les investisseurs qui sont des non-résidents pourraient faire directement l'objet d'une cotisation de l'ARC pour la retenue d'impôt canadien sur le montant des gains nets tirés de ces opérations, gains que l'ARC considère qui leur ont été distribués. L'ARC pourrait établir une cotisation à l'égard du *fonds sous-jacent* si celui-ci omettait de retenir l'impôt sur les distributions qu'il verse aux porteurs de parts non

résidents qui sont assujettis à la retenue d'impôt, et c'est ce qu'elle fait habituellement plutôt que de faire cotiser directement les porteurs de parts non résidents. Par conséquent, aux termes d'une telle nouvelle cotisation établie par l'ARC, le *fonds sous-jacent* pourrait être tenu responsable des retenues d'impôt non versées sur les distributions déjà versées aux porteurs de parts qui n'étaient pas des résidents du Canada au moment de la distribution. Étant donné que le *fonds sous-jacent* pourrait être incapable de recouvrer ces retenues d'impôt auprès des investisseurs non résidents dont les parts sont rachetées, le versement de tels montants par le *fonds sous-jacent* réduirait la valeur liquidative du *fonds sous-jacent* et du Fonds. De la même manière, si le bitcoin n'était pas admissible à titre d'« effet de paiement virtuel » en vertu de la législation TPS/TVH, et si l'ARC adoptait la position selon laquelle les opérations sur bitcoins étaient traitées comme l'achat et la vente de marchandises, le *fonds sous-jacent* pourrait être tenu responsable d'avoir omis de percevoir la TPS/TVH sur la vente de bitcoins ou d'avoir omis de verser la TPS/TVH sur l'achat de bitcoins. Cela pourrait avoir une incidence sur la valeur liquidative du *fonds sous-jacent* et du Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises	●	
Concentration	●	

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>	●	
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers		
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Avantage Ether^{MC}

Détails sur le fonds

Type de fonds	Stratégie alternative		
Type de titres	Parts des séries B*, F* et O* d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B	0,89 %	0,115 %
	F	0,39 %	0,095 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectif de placement

Le Fonds vise à investir dans l'ether.

Il cherche à obtenir un rendement similaire à celui de son *fonds sous-jacent*, qui est aussi géré par Fidelity, en investissant la quasi-totalité de son actif dans des parts de ce fonds. Le *fonds sous-jacent* vise à investir dans l'ether. À l'heure actuelle, le *fonds sous-jacent* est le FNB Fidelity Avantage Ether^{MC}.

Nous ne pouvons changer l'objectif de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Les stratégies décrites ci-après concernent le Fonds et le *fonds sous-jacent*, soit le FNB Fidelity Avantage Ether^{MC}.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille du *fonds sous-jacent* :

- investit principalement dans l'ether;
- peut acheter des *dérivés* ou conclure des opérations sur *dérivés* qui procurent une exposition économique à l'ether, mais tout recours à des *dérivés* sera accessoire à la principale stratégie de placement du *fonds sous-jacent*, qui consiste à investir directement dans l'ether.

À la fois le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent détenir des éléments de trésorerie.

Le Fonds peut conclure des *opérations de prêt de titres*.

Le Fonds et le *fonds sous-jacent* peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

L'équipe de gestion de portefeuille peut négocier activement les placements du *fonds sous-jacent*. Ce faisant, cela pourrait faire augmenter les frais d'opérations, ce qui en retour ferait diminuer le rendement. Du même coup, la possibilité que vous receviez des distributions sur les gains en capital, qui sont imposables si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, s'en trouvera accrue.

Des renseignements supplémentaires sur le FNB Fidelity Avantage Ether^{MC} figurent dans son prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en communiquant avec nous ou avec votre *conseiller financier*.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Le niveau de risque que vous prenez doit parfaitement vous convenir. Discutez-en avec votre conseiller financier avant d'investir.

Bien que le Fonds n'investisse pas directement dans l'ether, il investit la quasi-totalité de son actif dans des parts du *fonds sous-jacent*, qui vise à investir dans l'ether. Un fonds qui investit dans un *fonds sous-jacent* comporte des risques semblables à ceux associés à un placement dans ce *fonds sous-jacent*. Les risques décrits en premier sont les risques associés aux placements dans l'ether, suivis des autres risques associés aux placements dans le Fonds. Bien que ces stratégies de placement soient employées dans le but d'atteindre l'objectif de placement du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes.

Risques associés aux placements dans l'ether

Risque associé aux cryptomonnaies

Les cryptomonnaies (notamment l'ether), souvent appelées « monnaies virtuelles » ou « monnaies numériques », fonctionnent comme un marché financier entre pairs décentralisé et réserve de valeurs utilisées comme de l'argent. Les cryptomonnaies fonctionnent sans la surveillance d'une autorité centralisée ou d'une banque, et ne sont pas soutenues par un gouvernement.

Les cryptomonnaies n'ont pas cours légal. Les gouvernements pourraient restreindre l'utilisation et l'échange de cryptomonnaies, et la réglementation en Amérique du Nord est encore en développement. Les plateformes de négociation de cryptomonnaies peuvent cesser leurs opérations ou s'arrêter définitivement pour cause de fraude, de problèmes techniques, de piratage ou de logiciels malveillants.

Les cryptomonnaies, la technologie sous-jacente et les plateformes de négociation connexes ont peu d'antécédents. Bien que la réglementation des cryptomonnaies et de ces activités connexes évolue à l'échelle mondiale, bon nombre d'entreprises et de marchés qui exercent leurs activités dans le domaine des cryptomonnaies ne sont toujours pas réglementés. Nul ne sait de quelle manière les entreprises existantes seraient touchées par une nouvelle réglementation. De plus, la volatilité du cours des cryptomonnaies peut avoir une incidence sur les entreprises qui exercent leurs activités dans le secteur des cryptoactifs ou qui en assurent le service.

Risque associé au peu d'antécédents

Le réseau ainsi que l'ether en tant qu'actif numérique ou jeton ont peu d'antécédents. Rien ne garantit que l'utilisation de l'ether et de son réseau continuent d'augmenter. On ignore comment tous les éléments de l'ether évolueront au fil du temps, y compris les questions de gouvernance entre les mineurs, les développeurs et les utilisateurs. Les antécédents du développement des logiciels source libre indiquent que les communautés sont capables de modifier un logiciel en développement à un rythme suffisant pour demeurer pertinent. Cependant, le maintien de ces communautés n'est pas garanti.

Volatilité du cours de l'ether

Le marché de l'ether est sensible aux nouveaux développements, et tout changement important dans la perception du marché pourrait causer de grandes fluctuations du volume et des cours.

Le cours de l'ether sur les plateformes de négociation publiques a un historique limité et il est influencé par de nombreux facteurs, notamment les niveaux de liquidité sur les plateformes de négociation. Même les principales plateformes de négociation ont subi des interruptions opérationnelles, ce qui a limité la liquidité de l'ether sur les

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Advantage Ether^{MC} (suite)

plateformes de négociation et entraîné la volatilité des cours et la baisse de confiance envers le réseau et le marché des plateformes de négociation de façon générale.

La fixation du prix en fonction du dynamisme de l'ether entraîne de la spéculation concernant la plus-value future de l'ether, la rendant plus volatile.

Malgré l'avantage marqué de l'ether en tant qu'actif précurseur par rapport aux autres actifs numériques, il est possible qu'un autre actif numérique devienne plus populaire, ce qui viendrait réduire la part de marché de l'ether.

Diminution potentielle de la demande mondiale de l'ether

En tant que monnaie, l'ether doit servir de moyen d'échange, de réserve de valeurs et d'unité de compte. Pour de nombreuses personnes, l'ether est utilisé comme protocole d'argent sur Internet, de sorte qu'il est devenu un moyen d'échange international. Les spéculateurs et les investisseurs utilisent l'ether comme réserve de valeurs, ce qui crée une demande supplémentaire. Si les consommateurs cessaient d'utiliser l'ether comme moyen d'échange, ou si son adoption ralentissait, le cours de l'ether pourrait diminuer. L'absence d'expansion de l'ether sur les marchés de détail et commerciaux, ou une contraction de l'utilisation de cette cryptomonnaie, pourraient entraîner une volatilité accrue.

Les institutions financières pourraient refuser de soutenir les transactions en ether

Les banques et d'autres institutions financières établies pourraient refuser de traiter les fonds associés aux transactions en ether, de traiter les virements à destination ou en provenance de plateformes de négociation, de sociétés ou de fournisseurs de services liés à l'ether, ou de tenir des comptes pour les personnes effectuant des transactions en ether. Si cela se produisait, le *fonds sous-*

jaçant serait incapable de payer le produit de rachat dans le délai prescrit par le *Règlement 81-102*.

Assurance

Le *fonds sous-jaçant* ne souscrit pas d'assurance contre le risque de perte associé à l'ether détenu pour le compte du *fonds sous-jaçant*.

Le dépositaire du *fonds sous-jaçant*, SCFC, détient une assurance responsabilité civile professionnelle à hauteur des montants exigés en vertu des Règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) ou des dispenses accordées en vertu de celles-ci, qui couvre les services sur actifs numériques fournis par le dépositaire. Cette assurance s'ajoute à l'assurance souscrite par le sous-dépositaire, dont il est question ci-après.

Le sous-dépositaire de l'ether du *fonds sous-jaçant* détient la majeure partie de l'ether dont il a la garde hors ligne en « stockage à froid ». Les actifs numériques détenus en stockage à froid sont protégés par les mesures de sécurité du sous-dépositaire de l'ether, qui tiennent compte généralement des pratiques exemplaires dans l'industrie des paiements et dans l'univers cryptoactif en particulier. De plus, l'ether peut être temporairement détenu en ligne dans un « stockage à chaud » auprès du sous-dépositaire de l'ether.

À l'heure actuelle, le sous-dépositaire de l'ether du *fonds sous-jaçant* détient une assurance responsabilité civile professionnelle afin de protéger le sous-dépositaire de l'ether contre des risques comme le vol d'espèces et d'actifs numériques (y compris le vol de biens provenant de stockages à chaud du sous-dépositaire de l'ether), laquelle est assortie de limites minimales que le sous-dépositaire de l'ether juge nécessaires et souscrite auprès de compagnies d'assurance ayant la notation minimale de « A-, VII » attribuée par AM Best. Le montant et la disponibilité

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

continue de cette couverture d'assurance sont susceptibles de changer à l'appréciation du sous-dépositaire de l'ether.

Résidence du sous-dépositaire de l'ether du fonds sous-jacent

Le sous-dépositaire de l'ether du *fonds sous-jacent* ne réside pas au Canada, et la totalité ou une tranche importante de son actif est située à l'extérieur du Canada. Par conséquent, il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre lui au Canada.

Les principaux porteurs d'ether contrôlent une proportion importante de l'ether en circulation

Les fondateurs du réseau Ethereum pourraient contrôler de grandes quantités d'ether. D'importantes positions en ether sont rattachées à plusieurs adresses hors des plateformes de négociation d'actifs numériques. Selon les adresses individuelles existantes, l'ether semble être concentré dans les mains de quelques porteurs; toutefois, certains porteurs pourraient avoir réparti leurs avoirs en ether sur plusieurs adresses. Cette concentration d'ether entre quelques porteurs pourrait avoir une incidence négative sur le cours de l'ether.

Réglementation de l'ether

La réglementation de l'ether continue d'évoluer en Amérique du Nord et dans les territoires étrangers, ce qui pourrait restreindre l'utilisation de l'ether ou avoir un effet sur la demande d'ether.

Perte des « clés privées »

La perte ou la destruction des « clés privées » du *fonds sous-jacent* pourrait empêcher ce dernier d'avoir accès à son ether. La perte de ces clés privées pourrait être irréversible et entraîner la perte de la totalité ou de la quasi-totalité de l'ether du *fonds sous-jacent*.

Les avoirs du fonds sous-jacent pourraient devenir illiquides

Il se peut que le *fonds sous-jacent* ne puisse pas être toujours en mesure de vendre son ether au prix voulu. Il pourrait devenir difficile d'exécuter une opération à un prix donné lorsque le nombre d'ordres d'achat et de vente est relativement faible sur le marché, y compris sur les plateformes de négociation, ou en cas de pénurie d'ether sur le marché. L'illiquidité imprévue du marché pourrait causer d'importantes pertes aux porteurs d'ether.

Transferts inappropriés

Les transferts d'ether sont irréversibles. Un transfert inapproprié dans lequel de l'ether est envoyé à la mauvaise personne, que cela soit par inadvertance ou par suite d'un vol, ne peut être annulé que si le destinataire accepte de le renvoyer à l'expéditeur original dans le cadre d'une transaction subséquente.

Cadre réglementaire incertain

En raison du peu d'antécédents liés à l'ether et de l'émergence de celui-ci comme nouvelle catégorie d'actifs, la réglementation le régissant est encore en cours. De plus, les organismes de réglementation n'adoptent pas une approche uniforme à l'échelle mondiale en matière de réglementation de l'ether, y compris les activités de négociation et les services connexes qui se rapportent à l'ether. Les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières sont généralement d'avis que l'ether est une marchandise; toutefois, ils n'ont pas fait de déclaration officielle concernant sa classification.

Des modifications récentes à *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) traitent les « effets de paiement virtuel » (essentiellement, des cryptomonnaies utilisées comme instrument d'échange) comme un « effet financier », semblable à des actions, aux fins de l'application de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) et de l'application de la TPS/TVH. Entre temps, d'autres territoires, comme l'Union

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

européenne, la Russie et le Japon, prévoient considérer l'ether comme une monnaie aux fins de l'impôt. Si l'ARC adoptait la position selon laquelle l'ether n'était pas admissible à titre d'« effet de paiement virtuel » en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) et prenait plutôt la position que les opérations sur ether sont traitées comme l'achat et la vente de biens intangibles, le *fonds sous-jacent* pourrait être tenu responsable d'avoir omis de percevoir la TPS/TVH sur la disposition d'ether ou d'avoir omis de verser la TPS/TVH sur l'achat d'ether.

Puisque les marchés de cryptoactifs sont en grande partie non réglementés aujourd'hui, de nombreux marchés et de nombreuses contreparties qui négocient ou facilitent la négociation exclusivement en cryptoactifs ne sont pas assujettis aux exigences d'inscription ou de permis auprès d'organismes de réglementation, de sorte qu'ils ne sont pas directement visés par les obligations qui s'appliquent aux sociétés de services financiers. Cette incertitude d'ordre réglementaire et toute nouvelle réglementation ou modification apportée à la réglementation applicable pourraient avoir une incidence sur le Fonds et le *fonds sous-jacent*.

Risques associés au réseau

Dépendance envers les développeurs d'ether

De nombreux contributeurs au logiciel du réseau sont au service de sociétés de l'industrie, mais la plupart ne sont pas directement rémunérés pour leur aide au maintien du protocole pertinent. Par conséquent, il n'existe aucun contrat ni aucune garantie prévoyant qu'ils continueront à contribuer au réseau.

Problèmes liés à la cryptographie sous-jacente du réseau

Bien que le réseau soit un réseau d'actifs numériques établi, lui et les autres protocoles cryptographiques et algorithmiques qui régissent l'émission d'actifs numériques

constituent une industrie nouvelle à évolution rapide visée par de nombreux facteurs difficiles à évaluer. Des lacunes dans le code source des actifs numériques ont déjà été exposées et exploitées. La cryptographie sous-jacente à l'ether pourrait se révéler déficiente ou inefficace, ou l'évolution des mathématiques ou de la technologie, tels les progrès dans le calcul numérique, la géométrie algébrique et l'informatique quantique, pourrait rendre cette cryptographie inefficace. Dans l'une ou l'autre de ces circonstances, un acteur malveillant pourrait s'emparer de l'ether du *fonds sous-jacent*. Si la fonctionnalité du réseau était compromise, le réseau pourrait devenir moins attrayant pour les utilisateurs.

Des différends quant au développement du réseau pourraient entraîner des retards

Les contributeurs au réseau et les mineurs qui prennent en charge le réseau pourraient ne pas s'entendre sur la manière de développer et de maintenir le logiciel. La communauté est souvent lente à réagir lorsqu'il s'agit de questions de protocole litigieuses.

L'augmentation de l'intérêt à l'égard de l'ether pourrait avoir un effet sur la capacité du réseau de satisfaire à la demande

L'une des questions les plus litigieuses au sein de la communauté ether porte sur la façon d'adapter le réseau à la croissance de la demande des utilisateurs. Il sera donc important que la communauté continue le développement du réseau à un rythme qui répond à la demande de transactions en ether.

La chaîne de blocs pourrait subir un embranchement ou une scission

Les logiciels et protocole du réseau sont des codes sources libres. Lorsque les développeurs proposent une modification et qu'une grande majorité de mineurs y consentent, le changement est mis en œuvre et le réseau

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

continue de fonctionner de façon ininterrompue. Toutefois, si un changement était activé sans ce niveau de consentement et que la modification n'était pas compatible avec le logiciel existant, il pourrait en résulter ce qu'on appelle un « embranchement divergent » (c.-à-d. une scission) du réseau et de la chaîne de blocs. Une première chaîne de blocs est maintenue par le logiciel antérieur à la modification, et une seconde le serait par le logiciel postérieur à la modification. Cela ferait en sorte que les algorithmes des deux chaînes de blocs fonctionneraient en parallèle, mais que chacun édifierait une chaîne de blocs indépendante au moyen d'actifs natifs indépendants.

Si un embranchement dans la chaîne de blocs entraîne l'émission au *fonds sous-jacent* d'un actif nouveau ou de remplacement qui s'ajoute à l'ether, ou le choix de conserver l'ether existant ou de l'échanger contre un autre cryptoactif, nous prendrons la décision de placement que nous jugeons dans l'intérêt du *fonds sous-jacent* et des investisseurs au moment en question.

La convention de sous-dépositaire de l'ether du *fonds sous-jacent* prévoit que le sous-dépositaire de l'ether détermine, à sa seule appréciation, quelle branche de la chaîne de blocs il prend en charge, et il n'a pas l'obligation de prendre en charge quelque autre embranchement ou version de celle-ci.

La manière dont le *fonds sous-jacent* traitera un embranchement dans la chaîne de blocs sera ultimement du ressort de Fidelity. De nombreux facteurs seront vraisemblablement pertinents à une telle décision, dont la valeur et la liquidité de l'actif nouveau ou de remplacement, et il faudra déterminer si l'aliénation de cet actif donne lieu à un cas d'imposition pour le *fonds sous-jacent*. Nous chercherons à veiller à ce que tous les actifs détenus par le *fonds sous-jacent* par suite d'un embranchement soient convenablement évalués, conformément aux normes internationales d'information financière.

Parachutage

L'ether pourrait faire l'objet d'une opération semblable à un embranchement, qu'on appelle « parachutage ». Dans une opération de parachutage, les promoteurs d'un nouvel actif numérique annoncent aux porteurs d'un autre actif numérique qu'ils auront le droit de réclamer, gratuitement, une certaine quantité du nouvel actif numérique. Le *fonds sous-jacent* pourrait ou non participer à un parachutage, et pourrait ou non être capable de réaliser les avantages économiques de la détention du nouvel actif numérique. Il revient exclusivement à Fidelity de décider de réclamer ou non un nouvel actif créé par suite d'un parachutage.

Dépendance à l'égard d'Internet

Les mineurs se transmettent les transactions sur Internet, et lorsque les blocs sont extraits, ils sont transmis par Internet. Les sociétés ont accès à la chaîne de blocs par Internet, et la plupart des clients ont accès à ces sociétés par Internet. Ainsi, tout le système dépend du fonctionnement continu d'Internet.

Risque associé à l'obtention par une entité d'une part de 51 % du réseau

Si une entité obtenait le contrôle de plus de 51 % de la puissance de calcul, cette entité pourrait utiliser sa part majoritaire pour dépenser en double l'ether. Essentiellement, l'entité enverrait de l'ether à une personne, ce qui est confirmé dans la chaîne de blocs existante, tout en créant une chaîne de blocs parallèle qui envoie le même ether à une autre personne qu'elle contrôle. Après un certain temps, l'entité libérerait sa chaîne de blocs dissimulée et annulerait les transactions antérieurement confirmées. En raison de la façon dont fonctionne le minage, la nouvelle chaîne de blocs deviendrait le registre officiel.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Changement possible des frais de transaction

Les mineurs perçoivent des frais pour chaque transaction qu'ils confirment, en ajoutant les transactions non confirmées antérieurement à de nouveaux blocs dans la chaîne de blocs. Par le passé, les mineurs ont accepté des frais de vérification de transactions relativement peu élevés parce que leur coût marginal associé à la validation des transactions non confirmées est faible. Si les mineurs commençaient à demander des frais plus élevés, cela pourrait réduire l'attrait du réseau.

Attaques contre le réseau

Le réseau est périodiquement susceptible d'attaques par déni de service distribuées pour embourber la liste de transactions comptabilisées par les mineurs, ce qui peut ralentir la confirmation de transactions authentiques. Un autre mode d'attaque consisterait à placer hors ligne un grand nombre de mineurs, car il faudrait un certain temps avant que l'entrave au processus de minage ne se résorbe algorithmiquement, ce qui retarderait la création de blocs ainsi que la vérification des transactions. À ce jour, aucun de ces scénarios n'a affligé le réseau sur une longue durée ou de façon systémique.

Diminution de la prime de minage

Dans le cas du réseau Ethereum, s'il y a une diminution importante de la prime de minage, les mineurs pourraient cesser de fournir leur puissance de calcul au mécanisme de validation de la chaîne de blocs.

Concurrents de l'ether

Dans la mesure où un concurrent de l'ether gagne en popularité et obtient une plus grande part de marché, l'usage et le cours de l'ether pourraient subir des contrecoups. La concurrence des sociétés bien établies dans l'industrie des cartes de crédit et des paiements pourrait avoir des effets défavorables sur l'ether et son cours.

Importante consommation d'énergie pour l'exploitation du réseau

En raison de la grande puissance de calcul requise pour le minage de l'ether, la consommation d'énergie du réseau pourrait être jugée insoutenable ou le devenir, à moins que des améliorations de l'efficacité ne soient conçues pour le protocole. Cela pourrait constituer un risque pour l'acceptation généralisée et durable des réseaux en tant que plateforme transactionnelle entre pairs.

Risques associés aux plateformes de négociation

Réglementation des plateformes de négociation

Les plateformes de négociation sont des marchés au comptant sur lesquels de l'ether peut être échangé contre des dollars américains. Les plateformes de négociation ne sont pas réglementées en tant que bourses de valeurs ou marchés à terme de marchandises sous le régime des lois sur les valeurs mobilières ou des lois sur les contrats à terme sur marchandises du Canada, des États-Unis ou d'autres territoires.

Historique d'exploitation limitée des plateformes de négociation

Les plateformes de négociation ont des antécédents d'exploitation limités.

Le piratage des plateformes de négociation pourrait avoir un effet négatif sur la perception de la sécurité du réseau

Les chaînes de blocs du réseau n'ont jamais été compromises par des pirates, mais les plateformes de négociation l'ont souvent été. Les plateformes de négociation qui suivent les pratiques exemplaires sont assurées, et la plupart d'entre elles n'ont pas été piratées ou, si elles l'ont été, la perte a été minime. La plupart des volumes de négociation en ether ont eu lieu sur les dix principales plateformes de négociation du monde, dont

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

bon nombre sont réglementées par le département des services financiers de l'État de New York et détiennent une assurance couvrant leurs actifs en stockage à chaud. Le cours de l'ether est menacé si une plateforme est piratée, car le piratage peut ébranler la confiance des investisseurs qui ne comprennent pas la différence entre la faiblesse de la plateforme et la faiblesse de l'ether et de sa chaîne de blocs.

Différents cours de l'ether sur les plateformes de négociation

La plupart des plateformes fonctionnent en îlots de liquidité. Lorsque la demande monte en flèche sur une plateforme donnée, le cours de l'ether sur cette plateforme peut aussi monter en flèche, de sorte que l'ether est négocié à prime par rapport aux autres plateformes. Cette tendance est courante par région, les plateformes chinoises comportant fréquemment des négociations à prime par rapport aux plateformes situées en Europe ou aux États-Unis.

Fermeture de plateformes de négociation

Depuis 2013, plusieurs plateformes de négociation ont été fermées ou ont connu des perturbations en raison de fraude, de panne, d'atteinte à la sécurité ou d'attaques par déni de service distribuées. Dans bon nombre de ces cas, les clients de ces plateformes de négociation n'ont pas été indemnisés pour la perte partielle ou complète des soldes de leur compte. Si les plateformes de négociation moins importantes ne disposent pas de l'infrastructure et de la capitalisation qui rendent les grandes plateformes de négociation plus stables, les grandes plateformes de négociation sont par contre plus susceptibles d'être ciblées par les pirates et les logiciels malveillants.

Les contraintes de liquidité sur les marchés de l'ether pourraient avoir un effet sur les avoirs du fonds sous-jacent

La liquidité et le volume de négociation de l'ether croissent, mais l'ether n'est pas encore un actif pleinement

développé. Il se peut que le *fonds sous-jacent* ne puisse pas toujours être en mesure d'acquérir ou de liquider son ether au prix voulu. Il pourrait devenir difficile d'exécuter une opération à un prix donné lorsque le nombre d'ordres d'achat et de vente est relativement faible sur le marché, y compris sur les plateformes de négociation de cryptoactifs. Lorsqu'il transige sur les marchés des cryptoactifs, le *fonds sous-jacent* est en concurrence pour la liquidité avec d'autres grands investisseurs, y compris les spéculateurs, les mineurs, les autres fonds d'investissement et les investisseurs institutionnels. L'illiquidité imprévue du marché, et d'autres facteurs qui échappent à notre contrôle, peuvent entraîner d'importantes pertes pour les porteurs d'un cryptoactif, dont l'ether. Les importantes positions en ether que le *fonds sous-jacent* peut acquérir font augmenter les risques d'illiquidité. De plus, la liquidation de sommes importantes en ether peut influencer sur le cours de l'ether.

Par ailleurs, les plateformes de négociation de cryptoactifs et les dépositaires qui utilisent l'*effet de levier* dans le cadre de leurs activités s'exposeraient à un risque de solvabilité advenant des retraits importants dont la valeur excède celle des actifs liquides. Le dépositaire du *fonds sous-jacent* et le sous-dépositaire de l'ether n'utilisent pas l'*effet de levier* ni n'hypothèquent à nouveau des cryptoactifs, dont l'ether, afin d'éviter toute exposition à ce risque ou toute société qui emploie de telles tactiques. Toutefois, l'insolvabilité de concurrents dans l'industrie pourrait accroître la *volatilité* et se répercuter sur la liquidité de l'ether du *fonds sous-jacent*. Ainsi, le *fonds sous-jacent* pourrait se heurter à une augmentation des coûts d'exécution des opérations ou être dans l'impossibilité d'exécuter quelque opération dans ces circonstances.

Risque de manipulation sur les plateformes de négociation

On sait que certaines plateformes de négociation ont permis ou publié des nombres d'ordres ou des volumes de négociation artificiellement élevés. Les plateformes de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

négociation ne sont pas tenues d'adopter des politiques et des procédures en vue de détecter et de prévenir les activités de négociation manipulatrices et trompeuses et, en cas de détection de telles activités, les plateformes de négociation n'auront pas nécessairement les procédures ou l'autorité nécessaires pour sanctionner ou dissuader de telles activités ou pour détecter la fraude, enquêter sur celle-ci et intenter des poursuites à son égard.

Fidelity veille à s'assurer que les plateformes de négociation sur lesquelles le *fonds sous-jacent* transige sont réputées et stables et se conforment à la *réglementation RPC*.

Règlement des transactions sur le réseau

Il n'existe aucune chambre de compensation centrale pour les transactions « espèces à ether ». Selon la pratique actuelle, l'acquéreur d'ether envoie une monnaie fiduciaire à un compte bancaire désigné par le vendeur, et le vendeur publie le transfert de l'ether à l'adresse ether publique de l'acquéreur dès réception des espèces. L'acheteur et le vendeur suivent le transfert au moyen d'un numéro d'identification de transaction créé dès le transfert et devant être inclus dans la confirmation de blocs suivante. Lorsque le *fonds sous-jacent* achète de l'ether, il se pourrait que le vendeur n'effectue pas le transfert sur le réseau dès réception des espèces provenant du *fonds sous-jacent*, ou que la banque auprès de laquelle le vendeur détient son compte ne crédite pas les espèces provenant du *fonds sous-jacent* au compte du vendeur. Nous atténuons ce risque en transigeant avec des vendeurs réglementés qui ont fait l'objet d'un contrôle préalable et en confirmant la solvabilité du vendeur et la banque désignée par chaque vendeur en fonction de renseignements publics.

Autres risques associés à un placement dans le Fonds et le fonds sous-jacent

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds et le *fonds sous-jacent* sont assujettis. Les risques qui n'ont

aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

En ce qui concerne le **Risque associé à l'impôt sur le revenu**, en plus de la description qui en est faite dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le texte qui suit s'applique à ce Fonds :

Puisque le *fonds sous-jacent* a l'intention d'être un détenteur à long terme d'ether, Fidelity s'attend à ce que, de façon générale, le fonds sous-jacent traite ses gains (ou ses pertes) découlant de l'aliénation d'ether comme des gains en capital (ou des pertes en capital). En général, l'ARC détermine, à la lumière de l'ensemble des faits, des clauses pertinentes du contrat et du droit privé applicable, si un événement, une opération ou un transfert relativement à des cryptomonnaies comme l'ether, y compris le transfert d'ether à une bourse et plateforme de prêts de cryptomonnaies centralisée, constitue ou non une disposition. L'ARC a adopté la position administrative selon laquelle elle considère généralement les cryptomonnaies, tel que l'ether, comme une marchandise aux fins de l'impôt sur le revenu. Aux fins de l'application de la TPS/TVH, les dispositions de cryptomonnaies admissibles à titre d'« effet de paiement virtuel » devraient être traitées comme des fournitures exonérées, de manière semblable aux transactions visant des titres de capitaux propres. Aussi, l'ARC a exprimé l'opinion que les gains (ou les pertes) des fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital, quoique le traitement dans chaque cas particulier demeure une question de fait à trancher à la lumière de l'ensemble des circonstances. Si le

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

fonds sous-jacent déclarait une opération au titre du capital, mais que l'ARC déterminait par la suite qu'elle est une opération au titre du revenu, cela pourrait faire augmenter le revenu net du *fonds sous-jacent* que ce dernier distribue automatiquement à ses investisseurs, y compris le Fonds. Ainsi, les investisseurs résidant au Canada, tel que le Fonds, pourraient faire l'objet d'une nouvelle cotisation de l'ARC suivant laquelle le montant de cette augmentation serait ajouté à leur revenu imposable, et les investisseurs qui sont des non-résidents pourraient faire directement l'objet d'une cotisation de l'ARC pour la retenue d'impôt canadien sur le montant des gains nets tirés de ces opérations, gains que l'ARC considère qui leur ont été distribués. L'ARC pourrait établir une cotisation à l'égard du *fonds sous-jacent* si celui-ci omettait de retenir l'impôt sur les distributions qu'il verse aux porteurs de parts non résidents qui sont assujettis à la retenue d'impôt, et c'est ce qu'elle fait habituellement plutôt que de faire cotiser directement les porteurs de parts non résidents. Par conséquent, aux termes d'une telle nouvelle cotisation établie par l'ARC, le *fonds sous-jacent* pourrait être tenu responsable des retenues d'impôt non versées sur les distributions déjà versées aux porteurs de parts qui n'étaient pas des résidents du Canada au moment de la distribution. Étant donné que le *fonds sous-jacent* pourrait être incapable de recouvrer ces retenues d'impôt auprès des investisseurs non résidents dont les parts sont rachetées, le versement de tels montants par le *fonds sous-jacent* réduirait la valeur liquidative du *fonds sous-jacent* et du Fonds. De la même manière, si l'ether n'était pas admissible à titre d'« effet de paiement virtuel » en vertu de la législation visant la TPS/TVH, et si l'ARC adoptait la position selon laquelle les opérations sur ether étaient traitées comme l'achat et la vente de marchandises, le *fonds sous-jacent* pourrait être tenu responsable d'avoir omis de percevoir la TPS/TVH sur la vente d'ether ou d'avoir omis de verser la TPS/TVH sur l'achat d'ether. Cela

pourrait avoir une incidence sur la valeur liquidative du *fonds sous-jacent* et du Fonds.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		●
Interdiction des opérations sur les titres constituants		
Marchandises	●	
Concentration	●	
Crédit		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>	●	
Change		●
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres		
<i>FNB</i>	●	
Placements étrangers		
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>		
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		
Courtier principal		
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity FNB Avantage Ether^{MC} (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert		
Petites sociétés		
Spécialisation	●	
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes

Détails sur le fonds

Type de fonds	Stratégie alternative; solution axée sur les actions alternatives		
Type de titres	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O*, Q, S5*, S8* et série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B, S5 et S8	2,15 %	0,240 %
	F, F5 et F8	1,15 %	0,190 %
	Q	1,15 %	0,140 %
	FNB	1,15 %	0,190 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres à positions acheteur et à positions vendeur¹ de sociétés situées n'importe où dans le monde. Le Fonds peut utiliser l'*effet de levier* au moyen de ventes à

découvert représentant jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative et au moyen de placements dans des *dérivés*.

L'exposition brute du Fonds ne doit pas excéder les limites relatives à l'utilisation de l'*effet de levier* décrites à la rubrique **Stratégies de placement** du présent prospectus simplifié ni celles qui sont par ailleurs permises selon la législation en valeurs mobilières ou l'approbation des autorités de réglementation applicable.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- utilise à la fois une exposition longue et une exposition courte à des titres de capitaux propres et à des titres de créance émis principalement dans des pays et régions à *marché développé*;
- emploie une démarche de placement axée sur la valeur qui vise à repérer les titres qui se négocient à un cours inférieur (positions acheteur) ou supérieur (positions vendeur) aux estimations de valeur intrinsèque;
- peut appliquer des stratégies d'arbitrage de risque, y compris l'arbitrage de fusion qui cible les placements destinés à tirer profit des inefficiences du marché découlant de l'incertitude réglementaire ou financière qui subsiste à l'égard d'une opération annoncée. Cette stratégie vise à tirer parti de l'écart entre le cours boursier actuel des titres et la valeur de ces derniers si l'événement envisagé (p. ex., acquisition ou fusion) se produit. Les événements suivants sont des événements d'arbitrage : acquisitions par emprunt, offres publiques d'achat hostiles, propositions de prise de contrôle non sollicitées, scissions partielles,

¹ Les expressions « positions acheteur » et « positions vendeur » s'entendent du sens qui leur est donné au *Règlement 81-102*. Le nom du Fonds visé par le présent profil de fonds fait référence aux expressions « positions longues » et « positions courtes », lesquelles font respectivement référence aux expressions « positions acheteur » et « positions vendeur ».

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes (suite)

dessaisissements, regroupements de catégories d'actions et études exploratoires de solutions de rechange stratégiques;

- adopte une démarche de placement à forte conviction, ce qui signifie que le Fonds peut détenir un nombre relativement faible de titres à la fois en positions acheteur et en positions vendeur;
- structure habituellement le Fonds pour qu'il détienne entre 100 % et 150 % de sa valeur liquidative en positions acheteur et jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative en positions vendeur. La fourchette d'exposition fluctuera en partie en fonction des occasions d'arbitrage offertes au Fonds;
- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres à positions acheteur et à positions vendeur, tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans l'industrie,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles et sur des *marchés émergents*;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, y compris des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *FPI*, des titres de créance convertibles en titres de

capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;

- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances, y compris des *titres à rendement élevé*;
- détenir des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- emprunter des fonds à des fins de placement jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur liquidative du Fonds, lorsque l'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de fonds par le Fonds est assujettie à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative;
- investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un même émetteur, y compris une exposition à cet émetteur au moyen de *dérivés* ou de parts indiciaires.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

L'exposition brute du Fonds, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert; ii) la valeur de l'encours de ses emprunts en vertu des conventions d'emprunt à des fins de placement; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur *dérivés* du Fonds, à l'exception de tout *dérivé* utilisé à des fins de couverture.

Le Fonds a obtenu une dispense l'autorisant à déposer des actifs du portefeuille auprès de son courtier principal, à titre d'agent prêteur, en garantie d'une vente à découvert de titres dont la valeur excède 25 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information sur les approbations des autorités de réglementation que le Fonds a obtenues.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. Les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds des FCP conventionnels comprennent : le recours accru à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de

couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert, et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Bien que ces stratégies soient utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, elles pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges. Les ventes à découvert, en particulier, peuvent entraîner des pertes de placement illimitées de même qu'une augmentation des coûts et des charges pour le Fonds, notamment dans certaines conditions du marché, y compris les scénarios où les cours des titres connaissent des variations soudaines, qui pourraient échapper au contrôle de Fidelity.

Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les fonds communs de placement alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des FCP alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes (suite)

une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres

empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>	●	
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal	●	
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●

	Risque principal	Risque additionnel
Ventes à découvert	●	
Petites sociétés		
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

En date du 16 octobre 2024, un investisseur détenait environ 41,89 % des parts du Fonds. Reportez-vous à l'intertitre **Risque associé aux opérations importantes** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes

Détails sur le fonds

Type de fonds	Stratégie alternative; solution alternative axée sur les actions		
Type de titres	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O*, S5*, S8* et série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B, S5 et S8	2,15 %	0,240 %
	F, F5 et F8	1,15 %	0,190 %
	FNB	1,15 %	0,190 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres à positions acheteur et à positions vendeur¹ de sociétés situées au Canada ou aux États-Unis. Le Fonds peut utiliser l'*effet de levier* au moyen de ventes à

¹ Les expressions « positions acheteur » et « positions vendeur » s'entendent du sens qui leur est donné au *Règlement 81-102*. Le nom du Fonds visé par le présent profil de fonds fait référence aux expressions « positions longues » et « positions courtes », lesquelles font respectivement référence aux expressions « positions acheteur » et « positions vendeur ».

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

découvert représentant généralement environ 30 % de sa valeur liquidative, mais il peut vendre à découvert jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative, et au moyen de placements dans des *dérivés*.

L'exposition brute du Fonds ne doit pas excéder les limites relatives à l'utilisation de l'*effet de levier* décrites à la rubrique **Stratégies de placement** du présent prospectus simplifié ni celles qui sont par ailleurs permises selon la législation en valeurs mobilières ou l'approbation des autorités de réglementation applicable.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- maintient à la fois une exposition longue et une exposition courte à un portefeuille diversifié composé principalement d'actions canadiennes et américaines, qui suppose d'investir simultanément dans des actions (positions acheteur) de sociétés dont la valeur devrait augmenter et de vendre immédiatement des actions (positions vendeur) de sociétés dont la valeur devrait diminuer par rapport à des actions comparables, ou vise à réduire le risque de portefeuille du Fonds;
- applique une stratégie de placement reposant sur une analyse fondamentale ascendante qui vise à repérer les tendances ou les changements organisationnels susceptibles de donner lieu à une expansion importante des affaires que le marché semble avoir ignorés ou mal évalués;
- effectue une analyse d'éléments qui n'ont pas été pris en compte comme la structure des activités et la mise en commun des bénéficiaires, ainsi que la culture et la

réputation de l'entreprise, pour repérer les titres présentant un potentiel de rendement favorable;

- n'est pas limitée par un style de placement donné;
- structure habituellement le Fonds pour qu'il détienne entre 100 % et 150 % de sa valeur liquidative en positions acheteur et généralement environ 30 % de sa valeur liquidative en positions vendeur, mais peut vendre à découvert jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative;
- au moment de prendre une position vendeur sur des titres, tient compte de facteurs comme :
 - les tendances négatives des bénéficiaires par rapport aux attentes du marché,
 - les états financiers qui ne reflètent pas la santé de l'entreprise,
 - les pratiques ESG défavorables susceptibles de nuire à la création de valeur à long terme,
 - les entreprises qui connaissent un déclin de longue durée en raison des changements dans leur industrie,
 - la possibilité de couvrir une position acheteur en raison des profils de risque similaires;
- prend en considération des facteurs ESG au moment d'évaluer les placements sur lesquels prendre une position vendeur, en particulier lorsqu'elle est convaincue que la médiocrité des pratiques et politiques d'une entreprise en matière environnementale (par exemple, pollution climatique et catastrophes environnementales), sociale (par exemple, normes du travail et droits de l'homme) ou de gouvernance (par exemple, corruption et rémunération des cadres) peut avoir une incidence négative sur les fondamentaux et la valorisation de l'entreprise. L'équipe de gestion de portefeuille

effectuera ces placements afin d'atteindre ses objectifs de placement, et ce, si elle a la conviction de générer de meilleurs résultats pour le Fonds. Dans l'évaluation de ces placements, l'équipe de gestion de portefeuille a également recours à des cotes ESG et à des cotes de durabilité, exclusives ou de tiers, pour alimenter sa recherche de placement. Par exemple, les cotes ESG ou les cotes de durabilité exclusives de Fidelity sont fondées sur des données fondamentales et établies par des spécialistes en recherche au sein de l'organisation au moyen de sources de données multiples, y compris des communications publiques, des engagements avec la direction des sociétés et des données de tierces parties comme les données de recherche de MSCI ESG, qui sont utilisées pour enrichir notre recherche fondamentale. Les entreprises sont évaluées selon les facteurs ESG pertinents et essentiels à leurs opérations et activités sur une longue période. Les cotes exclusives servent d'évaluation prospective de l'intégration par une entreprise des facteurs ESG dans son modèle d'entreprise, ainsi que de sa performance et de son orientation ESG. De plus, l'équipe de gestion de portefeuille pourrait tenir compte d'autres facteurs pour se forger une opinion sur le profil ESG d'une entreprise, laquelle peut différer des cotes ESG ou des cotes de durabilités, exclusives ou de tiers. Le processus de surveillance des risques, facteurs et occasions ESG s'engage dans le cadre de la démarche de recherche fondamentale, qui comprend l'évaluation des facteurs financiers et ESG importants pour toutes les entreprises visées, laquelle est mise à jour périodiquement.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada ou des États-Unis;

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes (*suite*)

- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, y compris des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *FPI*, des titres de créance convertibles en titres de capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- investir dans des titres à revenu fixe de toutes qualités ou échéances, y compris des *titres à rendement élevé*;
- détenir des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- emprunter des fonds à des fins de placement jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur liquidative du Fonds, lorsque l'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de fonds par le Fonds est

assujettie à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative;

- investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un même émetteur, y compris une exposition à cet émetteur au moyen de *dérivés* ou de parts indiciaires.

L'exposition brute du Fonds, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert; ii) la valeur de l'encours de ses emprunts en vertu des conventions d'emprunt à des fins de placement; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur *dérivés* du Fonds, à l'exception de tout *dérivé* utilisé à des fins de *couverture*.

Le Fonds a obtenu une dispense l'autorisant à déposer des actifs du portefeuille auprès de son courtier principal, à titre d'agent prêteur, en garantie d'une vente à découvert de titres dont la valeur excède 25 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information sur les approbations des autorités de réglementation que le Fonds a obtenues.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. Les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds des FCP conventionnels comprennent : le recours accru à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert, et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Bien que ces stratégies soient utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, elles pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges. Les ventes à découvert, en particulier, peuvent entraîner des pertes de placement illimitées de même qu'une augmentation des coûts et des charges pour le Fonds, notamment dans certaines conditions du marché, y compris les scénarios où les cours des titres connaissent des variations soudaines, qui pourraient échapper au contrôle de Fidelity.

Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des FCP alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes (suite)

permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement**

collectif et quels sont les risques d'y investir? dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les <i>titres constituants</i>		
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>	●	
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal	●	
Modèle quantitatif et		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel
techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert	●	
Petites sociétés		
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre

Détails sur le fonds

Type de fonds	Stratégie alternative; solution alternative marché neutre		
Type de titres	Parts des séries B*, F*, O*, Q et série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Placement admissible pour les régimes enregistrés		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B	2,15 %	0,240 %
	F	1,15 %	0,190 %
	Q	1,15 %	0,140 %
	FNB	1,15 %	0,190 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme qui soit faiblement corrélée aux grands marchés boursiers en investissant principalement dans des titres de capitaux propres à positions acheteur et à positions vendeur¹ de sociétés situées au Canada ou aux États-Unis. Le Fonds peut utiliser l'*effet de levier* au moyen de ventes à

¹ Les expressions « positions acheteur » et « positions vendeur » s'entendent du sens qui leur est donné au *Règlement 81-102*. Le nom du Fonds visé par le présent profil de fonds fait référence aux expressions « positions longues » et « positions courtes », lesquelles font respectivement référence aux expressions « positions acheteur » et « positions vendeur ».

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

découvert représentant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative et au moyen de placements dans des *dérivés*.

L'exposition brute du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation de l'*effet de levier* décrites à la rubrique **Stratégies de placement** du présent prospectus simplifié ni celles qui sont par ailleurs permises selon la législation en valeurs mobilières ou l'approbation des autorités de réglementation applicable.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- maintient à la fois une exposition longue et une exposition courte à un portefeuille diversifié composé principalement d'actions canadiennes et américaines, qui suppose d'investir simultanément dans des actions axées sur la croissance (positions acheteur) de sociétés dont la durée et l'amplitude de la croissance sont en apparence plus rapides et plus longues que le marché ne les prévoit et de vendre immédiatement des actions (positions vendeur) de sociétés composant avec un ralentissement du taux de croissance ou une concurrence accrue;
- applique une stratégie de négociation par paires dans le but de tirer parti d'une prime de valeur relative en formant des paires de titres à positions acheteur et de titres à positions vendeur qui présentent une exposition de marché similaire, ce qui permet de réduire toute exposition à des facteurs communs et privilégier la création de rendements à partir de sources idiosyncrasiques comme des stratégies opérationnelles ou d'autres avantages concurrentiels;

- met en place une stratégie de placement reposant sur une analyse fondamentale ascendante pour repérer à la fois des idées de placement en positions acheteur et en positions vendeur et des inefficiences perçues du marché;
- cherche à maintenir une exposition minimale aux marchés boursiers (également appelée une exposition marché neutre), ce qui signifie que le Fonds est habituellement structuré pour détenir, en moyenne, 100 % de sa valeur liquidative en positions acheteur et 100 % de sa valeur liquidative en positions vendeur, avec une exposition boursière nette nulle (soit 0 %).

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada ou des États-Unis;
- investir dans tous les types de titres de capitaux propres, y compris des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres formes d'actions du capital-actions (comme des parts de fiducies de revenu), des *FPI*, des titres de créance convertibles en titres de capitaux propres et des certificats représentatifs d'actions étrangères visant ces titres;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances, y compris des *titres à rendement élevé*;
- détenir des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en**

matière de placement dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- emprunter des fonds à des fins de placement jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur liquidative du Fonds, lorsque l'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de fonds par le Fonds est assujettie à une limite globale de 100 % de sa valeur liquidative;
- investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un même émetteur, y compris une exposition à cet émetteur au moyen de *dérivés* ou de parts indiciaires.

L'exposition brute du Fonds, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert; ii) la valeur de l'encours de ses emprunts en vertu des conventions d'emprunt à des fins de placement; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur *dérivés* du Fonds, à l'exception de tout *dérivé* utilisé à des fins de *couverture*.

Le Fonds a obtenu une dispense l'autorisant à déposer des actifs du portefeuille auprès de son courtier principal, à titre d'agent prêteur, en garantie d'une vente à découvert de

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre (suite)

titres dont la valeur excède 25 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

Aux termes d'une approbation des autorités de réglementation, le Fonds est autorisé à employer des stratégies de vente à découvert qui sont hors du champ d'application du *Règlement 81-102* applicable à la fois aux FCP alternatifs et aux FCP conventionnels. Conformément aux objectifs du Fonds, jusqu'à 100 % de la valeur marchande globale du Fonds peut être vendue à découvert. La conformité aux limites réglementaires est surveillée quotidiennement. Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information sur les approbations des autorités de réglementation que le Fonds a obtenues.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. Les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds des FCP conventionnels comprennent : le recours accru à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert, et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Bien que ces stratégies soient utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du

Fonds, elles pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges. Les ventes à découvert, en particulier, peuvent entraîner des pertes de placement illimitées de même qu'une augmentation des coûts et des charges pour le Fonds, notamment dans certaines conditions du marché, y compris les scénarios où les cours des titres connaissent des variations soudaines, qui pourraient échapper au contrôle de Fidelity.

Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des FCP alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur

liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires		
Emprunts		●
Calcul et dissolution des indices		
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts		
Interdiction des opérations sur les titres constituants		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre (suite)

	Risque principal	Risque additionnel
Marchandises		●
Concentration	●	
Crédit		●
<i>FNB de cryptomonnaies</i>		
Change	●	
Cybersécurité		●
<i>Dérivés</i>		●
Placements ESG		
Titres de capitaux propres	●	
<i>FNB</i>		●
Placements étrangers	●	
Impôt sur le revenu		●
Stratégies de placement indicielles		
Taux d'intérêt		●
Opérations importantes		●
<i>Effet de levier</i>	●	
Liquidité		●
Gestion de portefeuille		●
Courtier principal	●	
Modèle quantitatif et techniques quantitatives		
Rééquilibrage et souscription		
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●
Méthode d'échantillonnage		
<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Séries		●
Ventes à découvert	●	
Petites sociétés		
Spécialisation		
Reproduction d'un indice		
Cours des parts et marché actif		

	Risque principal	Risque additionnel
Fractionnement et regroupement des parts		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes

Détails sur le fonds

Type de fonds	Stratégie alternative; solution alternative axée sur les actions		
Type de titres	Parts des séries B*, F*, F5*, F8*, O*, S5*, S8* et série FNB d'une fiducie de fonds commun de placement		
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Les parts devraient être admissible à titre de placement admissible pour les régimes enregistrés.		
Frais de gestion et de conseil et frais d'administration	Série	Frais de gestion et de conseil**	Frais d'administration***
	B, S5 et S8	1,95%	0,240 %
	F, F5 et F8	0,95 %	0,190 %
	FNB	0,95 %	0,190 %

* Les parts de cette série peuvent également être souscrites en dollars américains.

** En ce qui concerne les placements du Fonds dans des *fonds sous-jacents* gérés par Fidelity, nous ajustons les frais de gestion payables par le Fonds pour que les frais annuels totaux que nous verse directement et indirectement le Fonds ne dépassent pas les frais de gestion annuels présentés ci-dessus.

*** Il s'agit des *frais d'administration* si l'actif net du Fonds est inférieur à 100 millions de dollars. Si l'actif net du Fonds est entre 100 millions de dollars et 1 milliard de dollars, les *frais d'administration* de chacune des séries sont réduits de 0,01 %. Si l'actif net du Fonds est supérieur à 1 milliard de dollars, les frais sont de nouveau réduits de 0,01 %.

Dans quoi l'OPC investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme.

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres à positions acheteur et à positions vendeur* de sociétés canadiennes, et peut utiliser l'*effet de levier* au

* Les expressions « positions acheteur » et « positions vendeur » s'entendent du sens qui leur sont donnés au *Règlement 81-102*. Le nom du Fonds visé par le présent profil de fonds fait référence aux expressions « positions longues » et « positions courtes », lesquelles font respectivement référence aux expressions « positions acheteur » et « positions vendeur ».

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

moyen de ventes à découvert représentant généralement environ 30 % de sa valeur liquidative, mais il peut vendre à découvert jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative. Le Fonds utilise des techniques quantitatives dans la construction de son portefeuille.

L'exposition brute du Fonds ne doit pas excéder les limites relatives à l'utilisation de l'*effet de levier* décrites à la rubrique **Stratégies de placement** du présent prospectus simplifié ni celles qui sont par ailleurs permises selon la législation en valeurs mobilières ou l'approbation des autorités de réglementation applicable.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement du Fonds à moins d'obtenir l'approbation de la majorité des porteurs de parts qui votent à une assemblée extraordinaire que nous convoquons.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- maintient à la fois une exposition longue et une exposition courte à un portefeuille composé principalement d'actions canadiennes, qui suppose d'investir simultanément dans des actions (positions acheteur) de sociétés dont le rendement devrait être supérieur à celui de l'*indice composé plafonné S&P/TSX* et de vendre des actions (positions vendeur) de sociétés dont le rendement devrait être inférieur à celui de l'*indice composé plafonné S&P/TSX*;
- applique une approche systématique pour sélectionner un portefeuille selon une recherche exclusive de notations recommandant l'achat ou la vente de titres de capitaux propres canadiens;
- utilise des processus et des contrôles fondés sur des règles pour aider à la gestion de portefeuille. Les expositions aux titres sont guidées par la recherche exclusive de signaux d'achat et de vente et les

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes (suite)

considérations de liquidité, tandis que les expositions sectorielles sont guidées par des supersecteurs (sensibles aux taux d'intérêt, ressources, consommation, industrie) représentés dans l'*indice composé plafonné S&P/TSX* dans le but de diversifier et de gérer les sources potentielles de rendement et de risque;

- structure habituellement le Fonds pour qu'il détienne entre 120 % et 150 % de sa valeur liquidative en positions acheteur et généralement environ 30 % de sa valeur liquidative en positions vendeur, mais elle peut vendre à découvert jusqu'à 50 % de sa valeur liquidative;
- lorsqu'elle sélectionne des positions acheteur et des positions vendeur pour le Fonds en s'appuyant sur le processus de recherche duquel découle les notations exclusives, peut tenir compte de facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans l'industrie,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - le potentiel de croissance des bénéfices,
 - la solidité du bilan,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - la qualité de l'équipe de direction,
 - l'évaluation.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada;

- investir dans des titres de capitaux propres, y compris des actions ordinaires et d'autres formes d'actions du capital-actions et des FPI;
- investir dans des *titres à revenu fixe* de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des *opérations de prêts de titres*, des *opérations de mise en pension de titres* et des *opérations de prise en pension de titres*;
- avoir recours à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de *fonds de contrats de marchandises* ou de *dérivés*;
- investir dans des titres de *fonds sous-jacents* qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds;
- emprunter des liquidités à des fins de placement jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur liquidative du Fonds, lorsque l'utilisation combinée de ventes à découvert et de liquidités empruntées par le Fonds est assujettie à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative;
- investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un même émetteur, y compris une exposition à

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

cet émetteur au moyen de *dérivés* ou de parts indicielles.

L'exposition brute du Fonds, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert; ii) la valeur de l'encours de ses emprunts en vertu des conventions d'emprunt à des fins de placement; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur *dérivés* du Fonds, à l'exception de tout *dérivé* utilisé à des fins de *couverture*.

Le Fonds a obtenu une dispense l'autorisant à déposer des actifs du portefeuille auprès de son courtier principal, à titre d'agent prêteur, en garantie d'une vente à découvert de titres dont la valeur excède 25 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt.

Reportez-vous à la rubrique **Information propre à chaque OPC décrit dans le présent document** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié pour obtenir plus d'information sur les approbations des autorités de réglementation que le Fonds a obtenues.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs de placement ou à ses stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésorerie ou dans des *titres à revenu fixe* émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison.

Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?

Bien que ces stratégies soient employées dans le but d'atteindre les objectifs du Fonds, elles comportent des risques qui pourraient entraîner des pertes. Parmi les stratégies particulières qui différencient ce Fonds des FCP

conventionnels, mentionnons le recours accru à des *dérivés* à des fins de *couverture* ou à des fins autres que de *couverture*, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Bien que ces stratégies seraient utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, elles pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le Fonds ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges. Les ventes à découvert, en particulier, peuvent entraîner des pertes de placement illimitées de même qu'une augmentation des coûts et des charges pour le Fonds, notamment dans certaines conditions des marchés, y compris les scénarios où les cours des titres connaissent des variations soudaines, qui pourraient échapper au contrôle de Fidelity.

Risques principaux associés à un placement dans les fonds communs de placement alternatifs liquides

Un FCP alternatif liquide investit dans des catégories d'actifs dans lesquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas investir; aussi, un FCP alternatif liquide a recours à des stratégies de placement auxquelles un FCP conventionnel ne peut généralement pas avoir recours. Les FCP alternatifs liquides ont recours à l'*effet de levier* dans le cadre des stratégies de placement décrites ci-après. Le recours à l'*effet de levier* pourrait augmenter les gains ou les pertes, accroître la *volatilité* et nuire à la liquidité des FCP alternatifs liquides, et faire en sorte que de tels fonds liquident des positions à des moments défavorables.

Dérivés

Les FCP alternatifs liquides peuvent avoir recours à des *dérivés* et à des *dérivés* non couverts et conclure des contrats sur *dérivés* avec des contreparties qui n'ont pas de notation désignée au sens du *Règlement 81-102*. À cet égard, notamment, rien ne garantit que la contrepartie à un contrat sur *dérivés* respecte ses engagements ni que le FCP alternatif liquide puisse acheter ou vendre un *dérivé* à

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes (suite)

un moment opportun afin de réaliser un gain ou d'atténuer une perte. Par conséquent, les stratégies sur *dérivés* pourraient entraîner des pertes de placement illimitées pour le FCP alternatif liquide et le Fonds, ainsi qu'une augmentation des coûts et des charges.

Marchandises

Un FCP alternatif liquide peut investir jusqu'à 100 % ou plus de sa valeur la valeur liquidative dans des marchandises physiques, directement ou indirectement au moyen de *dérivés*. Les marchandises comprennent, notamment, l'or, l'argent, les autres métaux précieux, l'énergie et les métaux industriels. Les cours des marchandises peuvent fluctuer en raison de divers facteurs comme l'offre et la demande, la spéculation, les interventions des banques centrales ou les activités monétaires internationales, l'instabilité politique ou économique et les variations des taux d'intérêt, pour ne nommer que ceux-là. La valeur liquidative d'un Fonds exposé à des marchandises pourrait connaître une certaine *volatilité*.

Ventes à découvert

Une vente à découvert est une opération au cours de laquelle un FCP, y compris un FCP alternatif liquide, emprunte des titres auprès d'un agent prêteur (généralement un dépositaire ou un *courtier*) et les vend ensuite sur le marché libre. À une date ultérieure, ce fonds achète le même nombre et type de titres et les remet à l'agent prêteur. Les stratégies de vente à découvert permettent à un FCP alternatif liquide de gérer la *volatilité* et d'accroître le rendement lorsque les marchés sont volatils ou à la baisse. Cependant, les ventes à découvert comportent beaucoup de risques, dont le risque de pertes illimitées, et les coûts et les frais élevés liés à l'emprunt pour les ventes à découvert, ce qui pourrait diminuer le rendement du Fonds. De plus, le FCP alternatif liquide pourrait éprouver des difficultés à racheter les titres

empruntés et subir des pertes en l'absence d'un marché liquide pour les titres.

Emprunt de liquidités

Il est permis à un FCP alternatif liquide de faire des emprunts de liquidités correspondant à 50 % de sa valeur liquidative. Il existe un risque que le montant qu'emprunte un FCP alternatif liquide soit supérieur à la valeur des placements effectués avec les liquidités empruntées. Ainsi, le FCP alternatif liquide rembourserait les sommes empruntées en vendant des actifs de portefeuille, ce qui pourrait entraîner une baisse plus significative de la valeur liquidative de ce fonds que la baisse qui aurait résulté de la perte du placement à elle seule.

Pour obtenir une description complète de ces risques, reportez-vous aux intertitres **Risque associé aux emprunts**, **Risque associé aux dérivés**, **Risque associé aux marchandises** et **Risque associé aux ventes à découvert** de la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

La liste ci-après énumère les risques auxquels le Fonds est assujéti. Les risques qui n'ont aucune pastille dans l'une ou l'autre des colonnes du tableau suivant sont soit faibles, soit inexistantes pour le Fonds. Vous trouverez une description complète de chaque risque à la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?** dans la section Partie A du présent prospectus simplifié.

Liste des risques

	Risque principal	Risque additionnel
FCP alternatifs		

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

	Risque principal	Risque additionnel		Risque principal	Risque additionnel
Titres adossés à des créances mobilières et titres adossés à des créances hypothécaires			Méthode d'échantillonnage		
Emprunts		●	<i>Opérations de prêt de titres</i>		●
Calcul et dissolution des indices			Séries		●
Interdiction des opérations sur les parts et suspension de la négociation des parts			Ventes à découvert	●	
Interdiction des opérations sur les titres constituants			Petites sociétés		
Marchandises		●	Spécialisation		
Concentration	●		Reproduction d'un indice		
Crédit		●	Cours des parts et marché actif		
<i>FNB de cryptomonnaies</i>			Fractionnement et regroupement des parts		
Change		●			
Cybersécurité		●			
<i>Dérivés</i>					
Placements ESG					
Titres de capitaux propres	●				
<i>FNB</i>		●			
Placements étrangers					
Impôt sur le revenu		●			
Stratégies de placement indicielles					
Taux d'intérêt		●			
Opérations importantes		●			
<i>Effet de levier</i>	●				
Liquidité		●			
Gestion de portefeuille		●			
Courtier principal	●				
Modèle quantitatif et techniques quantitatives	●				
Rééquilibrage et souscription					
<i>Opérations de mise en pension de titres</i>		●			
<i>Opérations de prise en pension de titres</i>		●			

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Couverture arrière

Fidelity Investments Canada s.r.i.
483 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5G 2N7
Téléphone : 1 800 263-4077

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans son dernier aperçu du fonds et rapport de la direction sur le rendement du fonds et dans ses derniers états financiers annuels ou intermédiaires. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en communiquant avec nous au 1 800 263-4077 ou en nous transmettant un courriel au sc.francais@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en français) ou au cs.english@fidelity.ca (pour obtenir de l'aide en anglais).

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, tels que les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, se trouvent sur le site Web désigné des Fonds au www.fidelity.ca ou sur www.sedarplus.ca, ou peuvent être obtenus auprès de votre *courtier*.

Fonds Fidelity FNB

Fonds FNB d'actions canadiennes

Fonds Fidelity FNB Dividendes canadiens élevés	Parts des séries B, F, O
--	--------------------------

Fonds FNB d'actions américaines

Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8
---	--

Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité	Parts des séries B, F, O
--	--------------------------

Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité	Parts des séries B, F, O
--	--------------------------

Fonds FNB d'actions internationales et mondiales

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Actions	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8
--	---

Fonds Fidelity FNB Dividendes internationaux élevés	Parts des séries B, F, O
---	--------------------------

Fonds Fidelity FNB Actions internationales de grande qualité	Parts des séries B, F, O
--	--------------------------

Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial	Parts des séries B, F, O
--	--------------------------

Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques	Parts des séries B, F, O
--	--------------------------

Fonds FNB de répartition de l'actif et équilibré canadien

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé	Parts des séries B, F, O
--	--------------------------

Fonds FNB de répartition de l'actif et équilibrés mondiaux

Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé	Parts des séries B, F, O
---	--------------------------

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Équilibre	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8
--	---

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8
---	---

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Croissance	Parts des séries B, F, F5, F8, INV, O, S5, S8
---	---

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.

Fonds FNB de titres à revenu fixe canadiens	
Fonds Fidelity FNB Obligations de sociétés canadiennes à court terme	Parts des séries B, F, O
Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique	Parts des séries B, F, O, Q
Fonds FNB de titres à revenu fixe mondiaux	
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus	Parts des séries B, F, O
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité	Parts des séries B, F, O
Fonds communs de placement alternatifs	
Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin ^{MD}	Parts des séries B, F, O
Fonds Fidelity FNB Avantage Ether ^{MC}	Parts des séries B, F, O
Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes	Parts des séries B, F, F5, F8, O, Q, S5, S8 et série FNB
Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et série FNB
Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre	Parts des séries B, F, O, Q et série FNB
Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes	Parts des séries B, F, F5, F8, O, S5, S8 et série FNB

Fidelity^{MD}, Fidelity Investments^{MD}, Fidelity Investments Canada^{MD}, Fidelity Cohésion^{MD}, Fidelity Étoile d'Asie^{MD}, Fidelity Étoile du Nord^{MD}, Fidelity Précurseurs^{MD}, FNB Fidelity Avantage Bitcoin^{MD}, Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD}, Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD}, Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD}, Fonds Fidelity Leadership Climatique – Équilibre^{MD}, Fonds Fidelity Leadership Climatique – Obligations^{MD}, Fonds Fidelity Leadership Climatique^{MD}, Frontière Nord^{MD}, Frontière Nord^{MD} et Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD} sont des marques déposées de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Fidelity Passage^{MC}, Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs^{MC}, Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC}, Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC}, FNB Fidelity Avantage Ether^{MC}, FNB Fidelity Innovations mondiales^{MC}, Fonds Fidelity Actions américaines Composantes multi-actifs – Couverture de marché stratégique^{MC}, Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture de marché stratégique^{MC}, Fonds Fidelity FNB Avantage Ether^{MC}, Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres^{MC} et Fonds Fidelity Vision stratégique – Couverture systématique des devises^{MC} sont des marques de commerce de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Le présent document contient les profils de fonds des Fonds Fidelity énumérés sur la page couverture. Il devrait être lu conjointement avec le prospectus simplifié des Fonds Fidelity datée du 8 novembre 2024. Ce document ainsi que celui qui contient de l'information générale et de l'information précise sur les Fonds Fidelity (la « **section Partie A** ») constituent ensemble le prospectus simplifié. Sauf si elles sont autrement spécifiquement définies aux présentes, les expressions utilisées dans ce document ont le sens qui leur est donné dans la section Partie A.